

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10730

Mercredi 11 Février 2026

*Le plan marocain d'autonomie
enrichi, détaillé et actualisé
constitue désormais
le socle de toute discussion sérieuse*

**La résolution onusienne
2797 et rien d'autre !**



*Moussaoui Ajlaoui : Le Maroc, fidèle à sa ligne,
continue de défendre la légitimité de son initiative,
qu'il présente comme une forme avancée
d'autodétermination interne, respectant la souveraineté
nationale tout en répondant aux aspirations locales*

Page 3

			
Nombre	Date	Activité	Ville
1	13 Février 2026	Exercice de simulation d'une séance au sein d'un conseil communal conformément à la loi organique 113.14	Casablanca / Hay Hassani
2	14 Février 2026	Elaboration des alliances électorales en vue de renforcer la représentativité dans les conseils élus	Marrakech
3	14 Février 2026	Mécanismes participatifs citoyens : pétitions, motions et instances de consultation (2. et 113.14)	Chénoua - Ait Baba
4	14 Février 2026	Mécanismes participatifs citoyens : pétitions, motions et instances de consultation (2. et 113.14)	Agadir
5	14 Février 2026	Introduction aux mécanismes de préparation et de suivi du programme d'actions des communes	Al Focima
6	14 Février 2026	Participation politique des femmes : de la représentativité à la prise de décision	Tacoulet
7	15 Février 2026	La femme et la prise de décision : Comment transformer la représentativité en influence effective ?	Taroudant
8	15 Février 2026	Participation politique des femmes : de la représentativité à la prise de décision	Berrechid
9	15 Février 2026	Ressources sur « La famille et la participation politique »	Casablanca / Al Focima
10	15 Février 2026	Formation aux mécanismes de plaidoyer pour promouvoir la participation politique des femmes	Tétouan

**Rencontres de formation
organisées par l'OFI**

Page 2



**Nouvelle circulaire sur les règles
d'interrogatoire des personnes
déférées devant le Ministère public**

Page 5

Minéraux critiques
*Comment le Maroc peut éviter
le «piège des ressources» tout en
accélérant sa montée en puissance*

Par Abderrazak Hamzaoui

Pages 6-7

Rencontres de formation organisées par l'OFI

L'Organisation des femmes itihadies (OFI) organise du 13 au 15 février 2026 des rencontres de communication, d'encadrement et de formation dans le cadre des perspectives de la participation politique féminine manifestée par la représentativité en matière de prise de décisions, processus conçu en vertu d'un partenariat entre l'Organisation féminine itihadie et le Fonds de soutien et d'incitation à la représentativité en matière de conception de la décision effective, et ce par le biais d'activités de formation et d'interaction à travers les différentes régions du Royaume.

Le programme englobera les volets suivants :

- Mise en place des alliances féminines.
- Mécanismes de la participation citoyenne
- Préparation et suivi des programmes d'action des communes.
- Plaidoyer pour l'égalité.
- Renforcement de l'impact de l'action féminine dans les politiques publiques.

Par ailleurs, le programme englobe diverses activités s'étalant entre le 13 et 15 février 2026, dont notamment la simulation de séances de délibérations dans des conseils communaux, des ateliers autour des pétitions, des recommandations et des instances de consultation, des rencontres d'interaction autour de la famille et la participation politique, de même que des sessions spéciali-

sées en matière de mutation de la représentativité en réelle influence quant à la conception de la décision.

Tout cela aura lieu à Casablanca, Marrakech, Chtouka-Aït Baha, Aga-

dir, Al Hoceima, Taourirt, Taroudant, Berrechid, Médiouna et Tétouan, du 13 au 15 février 2026.

Ce programme vise à placer la femme en plein Cœur du processus

démocratique local et met en avant sa participation pleine et entière, étant un levier essentiel pour le changement et la consolidation de la gouvernance responsable dans la société.

Programme

Nombre	Date	Activité	Ville
1	13 Février 2026	Exercice de simulation d'une séance au sein d'un conseil communal conformément à la loi organique 113.14	Casablanca/Hay Hassani
2	14 Février 2026	Elaboration des alliances féminines en vue de renforcer la représentativité dans les conseils élus	Marrakech
3	14 Février 2026	Mécanismes participatifs citoyens : pétitions, motions et instances de consultation (Loi 113.14)	Chtouka - Aït Baha
4	14 Février 2026	Mécanismes participatifs citoyens : pétitions, motions et instances de consultation (Loi 113.14)	Agadir
5	14 Février 2026	Introduction aux mécanismes de préparation et de suivi du programme d'action des communes	Al Hoceima
6	14 Février 2026	Participation politique des femmes : de la représentativité à la prise de décision	Taourirt
7	15 Février 2026	La femme et la prise de décision : Comment transformer la représentativité en influence effective ?	Taroudant
8	15 Février 2026	Participation politique des femmes : de la représentativité à la prise de décision	Berrechid
9	15 Février 2026	Rencontre sur « La famille et la participation politique »	Casablanca/Médiouna
10	15 Février 2026	Formation aux mécanismes de plaidoyer pour promouvoir la participation politique des femmes.	Tétouan

Forum parlementaire sur la justice sociale

Appel à renforcer l'inclusion et la pérennité des systèmes de protection sociale

Les participants à la 10ème édition du Forum parlementaire international sur la justice sociale, tenue sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ont plaidé, lundi à Rabat, pour le renforcement de l'inclusion des systèmes de protection sociale et la garantie de leur viabilité financière et institutionnelle.

Dans le document final sanctionnant les travaux du forum, organisé par la Chambre des conseillers en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les mécanismes de ciblage et d'accès afin de répondre à l'évolution des besoins sociaux et à la diversité des risques.

De même, ils ont insisté sur l'importance de coordonner les programmes sociaux et de réduire leur fragmentation, ainsi que de renforcer la gouvernance multipartite afin d'accroître leur efficacité et de garantir un impact social et territorial tangible et mesurable. Ils ont mis en avant la nécessité d'adopter une approche fondée sur la mesure de l'impact social dans la conception, la

mise en œuvre et le suivi des politiques sociales, en les reliant à des indicateurs clairs alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD).

Le document relève que la réduction des disparités spatiales est une condition essentielle à la réalisation de la justice sociale et à la construction d'un développement durable et inclusif. Il appelle à orienter les investissements publics vers les infrastructures et les services de base dans les zones rurales et vulnérables, afin d'améliorer leur attractivité économique et sociale et de favoriser ainsi l'inclusion, la stabilité et l'égalité des chances.

Les participants à ce conclave parlementaire international ont également souligné leur soutien au rôle des autorités locales élues dans la mise en œuvre des politiques sociales, dans le cadre d'une gouvernance territoriale fondée sur la proximité, l'efficacité et l'intégration entre les niveaux national, régional et local.

Aussi, ils ont insisté sur l'importance de renforcer les capacités parlementaires en matière d'évaluation des politiques publiques, notamment sociales et spatiales,

considérant l'évaluation comme un outil central pour améliorer la qualité de la prise de décision publique et renforcer l'apprentissage institutionnel. Ils ont appelé à intégrer les évaluations d'impact social et spatial aux différentes étapes du travail législatif et de contrôle, afin de renforcer le caractère proactif et préventif de l'intervention parlementaire.

Les participants ont également plaidé pour l'importance de renforcer la coopération internationale et régionale dans les domaines de la justice et de la protection sociale pour relever les défis transnationaux, encourager l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les parlements et créer des réseaux d'apprentissage et de partage des connaissances parlementaires.

Par ailleurs, ils ont mis en avant la nécessité d'adopter ce document de référence comme cadre directeur pour les activités de suivi et d'évaluation parlementaires relatives à la justice sociale aux niveaux national, régional et international. Ils ont également appelé à suivre la mise en œuvre de ses recommandations et à évaluer leur impact

réel sur les politiques publiques et les programmes sociaux dans un cadre de transparence et de responsabilité.

Les participants au forum ont réaffirmé leur engagement commun en faveur d'une action coordonnée, tant au niveau national qu'international, pour consolider la justice sociale, promouvoir l'équité spatiale et bâtir des sociétés plus résilientes et solidaires. Ils ont souligné que le parlement, acteur central des systèmes de gouvernance démocratique, demeure un moteur essentiel pour traduire les engagements constitutionnels et internationaux en politiques publiques équitables et efficaces.

Initiés sous le thème "La justice sociale dans un monde en mutation: la nécessité de politiques équitables pour des sociétés plus résilientes", les travaux de cette session ont été déclinés en trois axes majeurs, à savoir "La justice sociale dans le sillage des mutations mondiales", "L'équité et la protection sociale: des politiques inclusives pour des sociétés résilientes" et "La gouvernance parlementaire de la justice sociale: législation, contrôle et évaluation d'impact".

Le plan marocain d'autonomie enrichi, détaillé et actualisé constitue désormais le socle de toute discussion sérieuse

La résolution onusienne 2797 et rien d'autre !



«**D**es délégations de haut niveau des Etats-Unis et des Nations unies ont facilité des discussions à Madrid, en Espagne, avec le Maroc, le Polisario, l'Algérie et la Mauritanie, portant sur la mise en œuvre de la résolution 2797 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies relative au Sahara occidental».

La mission américaine auprès des Nations unies se serait donc contentée d'un communiqué particulièrement laconique, se bornant à confirmer la tenue de la rencontre et l'identité des parties présentes, sans fournir de détails sur le contenu des échanges ni sur les avancées concrètes enregistrées.

Cette sobriété de ton et d'informations contraste en quelque sorte avec l'importance politique du rendez-vous et alimente diverses lectures sur la nature sensible de cette phase de discussions.

Tenue dans la plus grande discrétion à l'ambassade des Etats-Unis à Madrid, la réunion a rassemblé des délégations de haut niveau conduites par les ministres des Affaires étrangères du Maroc, Nasser Bourita, de l'Algérie, Ahmed Attaf, et de la Mauritanie, Mohamed Salem Ould Merzoug, ainsi qu'un représentant des séparatistes, Mohamed Yeslem Beissat.

Ont également pris part à cette réunion Masad Boulos, envoyé spécial du président Donald Trump pour l'Afrique, Michael Waltz, représentant des Etats-Unis auprès des Nations unies et Staffan de Mistura, Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara.

«Le dossier du Sahara marocain est entré dans une nouvelle phase décisive, tant au niveau régional qu'international et onusien». C'est ce qu'affirme Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, en commentant la réu-

nion à huis clos consacrée à la question du Sahara marocain sous la houlette des Etats-Unis, tenue à l'ambassade américaine à Madrid.

Selon l'analyste marocain, spécialiste de la question du Sahara, les récents développements confirment un tournant majeur : la question ne se pose plus en termes de référendum d'autodétermination, mais s'inscrit désormais clairement autour de la proposition marocaine d'autonomie comme base unique et réaliste de toute négociation.

«Un consensus s'est progressivement imposé au sein des cercles diplomatiques influents. Le plan marocain d'autonomie, enrichi, détaillé et actualisé constitue désormais le socle de toute discussion sérieuse. Cette évolution marque la fin d'une approche fondée sur des scénarios irréalistes, au profit d'une solution politique pragmatique, conforme au cadre des Nations unies et au droit international. Le Maroc, fidèle à sa ligne, continue de défendre la légitimité de son initiative, qu'il présente comme une forme avancée d'autodétermination interne, respectant la souveraineté nationale tout en répondant aux aspirations locales», a précisé Moussaoui Ajlaoui dans une déclaration à Libé.

Et de poursuivre son analyse en affirmant : «Si le camp adverse accepte aujourd'hui de discuter de la nouvelle version de l'initiative marocaine, il reste prisonnier d'une contradiction structurelle, tentant de maintenir un lien artificiel entre autodétermination et indépendance. Une posture de plus en plus affaiblie, alors même que la dynamique internationale évolue nettement en faveur de l'autonomie, perçue comme l'option la plus crédible, durable et stabilisatrice pour la région».

Cette phase se caractérise également par une succession de «petits pas» diplomatiques, menés dans un climat de relative discrétion, ce qui explique, selon lui, le silence entourant les

discussions à Madrid.

«Un silence calculé, largement encouragé par les Etats-Unis, qui cherchent à créer les conditions favorables à la réussite des premières étapes issues des discussions de Madrid», a souligné Moussaoui Ajlaoui.



Moussaoui Ajlaoui

Le Maroc, fidèle à sa ligne, continue de défendre la légitimité de son initiative, qu'il présente comme une forme avancée d'autodétermination interne, respectant la souveraineté nationale tout en répondant aux aspirations locales

L'analyste marocain a également mis la lumière sur la vision stratégique de Washington pour mettre fin à ce conflit artificiel, tout en impliquant l'Algérie considérée comme partie prenante dans celui-ci.

«Tout en réaffirmant à intervalles réguliers leur reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara, conformément à la décision prise par Donald Trump en 2020, les Etats-Unis adoptent une posture nuancée vis-à-vis de l'Algérie. Les responsables américains veillent à préserver les canaux de communication avec Alger, multipliant les signaux d'apaisement dans leurs déclarations, souvent axées sur la notion de «sécurité régionale». Une approche qui s'explique par la lecture stratégique américaine de la région, où la stabilité du Maghreb est étroitement liée à celle de la Méditerranée occidentale et de la zone sahélo-saharienne».

Selon Moussaoui Ajlaoui, pour les Etats-Unis, le différend autour du Sahara est avant tout un problème régional impliquant le Maroc et l'Algérie. D'où leur volonté de maintenir Alger dans la dynamique en cours, sans rupture diplomatique, tout en poussant progressivement vers l'acceptation de l'autonomie comme seule solution pour le règlement de ce conflit.

Du côté des pantins polisaïens, en revanche, les signes de désarroi se multiplient.

«Des prises de position récentes, relayées par certains médias, traduisent un sentiment de frustration, voire d'échec politique. Les discours oscillent entre tentatives de justification, accusations internes et mise en cause du rôle de l'Algérie, révélant de profondes divisions et une malaise croissant face à l'évolution défavorable du contexte international», a fait savoir Moussaoui Ajlaoui évoquant comme exemple du malaise et de la déception qui règnent au sein du Polisario, un récent article de Bachir Mustapha Sayed, membre dirigeant du Polisario et conseiller politique de Brahim Ghali, publié, juste avant le début des réunions de Madrid, dans un média proche des séparatistes, «Al Mousakila Li Anbaa».

Par ailleurs, Moussaoui Ajlaoui a également souligné que la diplomatie américaine semble user d'un levier supplémentaire vis-à-vis d'Alger, celui de la coopération économique et énergétique.

«Les perspectives d'investissements américains dans le secteur des hydrocarbures constituent une incitation majeure, dans un contexte où l'Algérie cherche à relancer sa croissance et à attirer des capitaux étrangers. Les annonces officielles évoquant une «nouvelle ère économique» et une hausse significative du produit intérieur brut s'inscrivent dans cette logique de repositionnement stratégique», a assuré Moussaoui Ajlaoui.

Et l'analyste marocain de préciser qu'une recomposition des équilibres régionaux est en cours. «Le dossier du Sahara apparaît plus que jamais comme un élément central de cette reconfiguration, où l'initiative marocaine d'autonomie s'impose progressivement comme la clé de voûte d'un règlement politique durable, soutenu par les grandes puissances et encadré par les Nations unies», a-t-il fait savoir.

Mourad Tabet

Lancement du 1^{er} Forum du Sahel et du Sahara pour la diplomatie scientifique à Laâyoune



Les travaux du premier Forum du Sahel et du Sahara pour la diplomatie scientifique : recherches, innovation et investissement ont débuté, lundi à la Faculté de médecine et de pharmacie de Laâyoune, réunissant des experts, universitaires, chercheurs et acteurs institutionnels autour des enjeux stratégiques du développement en Afrique, notamment dans l'espace sahélo-saharien.

Organisé par le groupe marocain "Ecology Moroccan Technology", spécialisé dans les politiques publiques, les énergies renouvelables et l'ingénierie environnementale et climatique, cet événement a pour but de ren-

forcer le rôle du Maroc en tant qu'acteur africain de référence en matière de coopération scientifique, d'innovation et de partage d'expertises, en cohérence avec la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de l'intégration africaine, de la coopération Sud-Sud et de la promotion d'un modèle de développement inclusif et durable.

Dans son intervention à cette occasion, le président du forum, Abdelali Tahiri, a rappelé que cette rencontre, appelée à être organisée de manière annuelle, s'inscrit dans un contexte international marqué par l'accélération des transformations environnementales, sanitaires et économiques, estimant que la di-

plomatie scientifique est à même d'apporter des réponses à ces défis.

Selon lui, la diplomatie scientifique peut s'imposer en tant qu'outil de coopération, de dialogue et de soft power, au service du développement durable, de la stabilité et de la sécurité humaine. Ce forum aspire à créer une interaction effective entre les pays africains afin de dynamiser les échanges et de contribuer à la défense des causes nationales du Royaume, a-t-il ajouté.

Dans une déclaration à la MAP, la doyenne de la Faculté de médecine et de pharmacie de Laâyoune, Fatima Zahra Alaoui, a relevé que cet événement vise à fa-

ciliter la coopération et la recherche scientifique afin d'aboutir à la souveraineté sanitaire et économique de l'Afrique, dans le cadre de partenariats Sud-Sud.

Plus de 20 pays subsahariens sont représentés au sein de la faculté par plus d'une cinquantaine d'étudiants, consacrant ainsi les valeurs de fraternité et de solidarité africaines, a précisé Mme Alaoui, soulignant l'importance de l'échange d'expertises en vue de créer une complémentarité continentale en matière de recherche scientifique.

Dans ce sens, Ali Saïd Abdichoukour, étudiant djiboutien actuellement en cinquième année à la même faculté, a relevé que le Maroc, "par sa grande générosité et son développement", offre aux étudiants africains des opportunités de formation de qualité.

Les différents participants à la rencontre, qui a également connu la présence de consuls généraux accrédités à Laâyoune, ont appelé à la consolidation de la diplomatie scientifique en tant que mécanisme structurant de la coopération africaine, au renforcement de l'attractivité des provinces du Sud comme plateformes de dialogue, d'investissement et de production de connaissances, ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles perspectives de partenariats régionaux et internationaux au service d'un développement partagé.

Les travaux du forum se sont articulés autour de plusieurs axes majeurs, portant notamment sur les écosystèmes climatiques et énergétiques, la santé et la diplomatie sanitaire, ainsi que la recherche scientifique et l'innovation.

A travers des conférences, panels et débats interactifs, les participants ont examiné les moyens de renforcer les partenariats scientifiques et académiques africains, de promouvoir l'investissement durable et de valoriser les compétences humaines en tant que levier central du développement et de la coopération continentale.

Appel à l'intégration des bio-solutions dans les plans de lutte contre le changement climatique

Les participants à la 2e édition de la conférence sur l'opérationnalisation des bio-solutions et alternatives biologiques aux pesticides, organisée récemment à Marrakech, ont plaidé en faveur de l'intégration des bio-solutions dans les plans de lutte contre le changement climatique.

Dans des recommandations ayant sanctionné les travaux de cette rencontre, initiée par l'Association des ingénieurs de l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès (AIENA), les participants ont recommandé d'intégrer davantage l'agriculture biologique dans les politiques publiques agricoles et de mettre en place des incitations financières en vue de sa généralisation.

Ils ont également appelé au soutien à la Recherche et Développement (R&D) et au renforcement du financement de la recherche publique sur les bio-solutions, en particulier celles adaptées aux conditions climatiques locales et aux principales filières agricoles du Royaume.

En outre, les intervenants ont insisté sur la simplification des procédures d'homologation des bio-pesticides, en adaptant la réglementation relative à l'usage agricole aux spécificités des bio-solutions, appelant aussi à la mise en place d'une structure de

coordination nationale regroupant et impliquant toutes les parties prenantes (institutions concernées, recherche, profession, interprofession et société civile).

Les conférenciers ont, dans la foulée, suggéré la création d'un réseau de conseillers agricoles spécialisés dans l'accompagnement en agriculture biologique et agro-écologie, ainsi que la mise en œuvre de programmes de formation continue au profit des agriculteurs à même de favoriser la transition de leurs pratiques vers des méthodes biologiques et agroécologiques.

Ils ont aussi recommandé la mise en place d'un observatoire national sur les intrants biologiques en vue de consolider la filière biologique au niveau national.

En matière de sensibilisation, les participants ont souligné l'importance de mener des campagnes de communication grand public visant à promouvoir les avantages et bénéfices des bio-solutions, afin d'encourager leur adoption à grande échelle.

Organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Marrakech-Safi, cette conférence a confirmé le rôle stratégique des bio-solutions pour bâtir une agriculture marocaine durable et résiliente, respectueuse de la biodiversité et économiquement



viable face au changement climatique.

Cette rencontre a également permis d'analyser la faisabilité technique et économique de l'intégration des bio-solutions au sein des systèmes de production, marquant ainsi le passage de la théorie à l'opérationnalisation des alternatives biologiques

aux intrants chimiques conventionnels.

La conférence avait aussi pour objectif de diffuser auprès des ingénieurs, producteurs et opérateurs économiques les avancées récentes en matière de R&D ainsi que les résultats d'expérimentations agronomiques significatives.

Nouvelle circulaire sur les règles d'interrogatoire des personnes déférées devant le Ministère public



La Présidence du Ministère public a publié une circulaire sur les règles d'interrogatoire des personnes déférées devant le parquet, visant à renforcer les garanties d'un procès équitable.

Selon cette circulaire adressée au Premier Procureur Général près la Cour de cassation, aux procureurs généraux du Roi près les Cours d'appel et aux procureurs du Roi près les tribunaux de première instance, l'interrogatoire des personnes déférées devant le Ministère public pour suspicion d'avoir commis des infractions constitue un maillon essentiel à même d'assurer les garanties d'un procès équitable et une étape fondamentale pour mettre en évidence le rôle constitutionnel dans la protection des droits et libertés.

Au cours de l'interrogatoire, le premier contact direct a lieu entre la personne présentée et le procureur général qui examine les faits présumés, ce qui nécessite une attention particulière aux aspects juridiques et droits propres à cette étape préliminaire, rappelle le document, précisant que le magistrat du Ministère public doit examiner avec soin les procès-verbaux transmis, évaluer correctement les faits et maintenir un équilibre entre les droits du suspect et ceux des victimes et de la société.

La Présidence du Ministère public avait, auparavant, insisté sur la nécessité d'accorder toute l'attention requise à la situation des personnes déférées devant les parquets et de veiller à ce qu'elles bénéficient des droits qui leur sont garantis par la loi, ainsi que de la nécessité de prendre les mesures juridiques appropriées à leur égard, de rationaliser les procédures touchant à la liberté et de veiller à n'y recourir qu'en cas de nécessité absolue, selon la circulaire.

Elle souligne également que les dispositions légales régissant l'interrogatoire des suspects par les magistrats du parquet ont connu d'importantes modifications introduites en

vertu de la loi N°03.23 modifiant et complétant le Code de procédure pénale. Cette réforme a introduit de nouvelles dispositions dans les articles concernés et ajouté de nouveaux articles comportant des règles visant à renforcer les garanties légales accordées aux suspects et à consolider leur droit à la défense.

Dans ce cadre, la circulaire appelle en premier lieu à s'assurer que le suspect bénéficie, dès son interpellation, de l'ensemble des droits que lui garantit le Code de procédure pénale, notamment le droit de garder le silence, d'être informé des charges retenues contre lui, d'aviser sa famille et de contacter un avocat, outre les autres droits prévus par la loi. Elle insiste également sur la nécessité de vérifier la régularité des procès-verbaux établis ainsi que les conditions de l'interpellation et du placement en garde à vue ou en retenue s'agissant des mineurs, selon le cas.

La circulaire réaffirme aussi l'obligation d'interroger la personne suspectée sur les faits qui lui sont reprochés après vérification de son identité et après l'avoir informée de son droit de constituer un avocat et de recourir à un interprète ou à toute personne capable de communiquer avec elle. Elle souligne que le comportement du magistrat du Ministère public doit, à cet égard, être empreint de professionnalisme et d'humanité à l'égard des parties à l'affaire soumise, notamment les enfants en conflit avec la loi, les victimes d'infractions de manière générale et, plus particulièrement, les victimes issues de catégories vulnérables.

La circulaire appelle, en outre, à prendre la décision appropriée à l'égard de la personne soupçonnée en fonction des circonstances de l'affaire, de la personnalité de l'accusé, de son degré de dangerosité, de l'impact de l'infraction sur la société et des préjudices qui en ont résulté, tout en veillant à privilégier les alternatives à l'action publique, notamment la transaction pénale, désormais susceptible

d'être mise en œuvre de manière automatique ou par le biais de la désignation d'un médiateur chargé de la proposer et d'œuvrer à sa conclusion entre les parties, tout en tenant compte de la présomption d'innocence et du caractère exceptionnel de la détention préventive.

Par ailleurs, la circulaire souligne la nécessité d'adopter des procédures rigoureuses pour la présentation des suspects devant le parquet. Elle insiste aussi sur l'importance de rationaliser la comparution en état de liberté des suspects, conseillant aux procureurs de ne pas ordonner la présentation de ces personnes en état de liberté, sauf en cas de nécessité liée à la gravité de l'infraction ou à l'application des mesures de justice réparatrice. Elle appelle également à rationaliser le recours à la détention préventive lorsque la loi exige une telle autorisation auprès du parquet.

La circulaire appelle, en outre, à mettre en œuvre les instruments juridiques existants afin d'alléger la charge de travail des greffiers à travers l'activation des dispositions de l'article 384-1 du Code de procédure pénale, qui permet aux procureurs et leurs adjoints de se rendre au siège de la police judiciaire, d'engager les poursuites nécessaires et de délivrer des citations à comparaître au suspect, à la victime et aux témoins, le cas échéant.

Le document souligne également la nécessité d'organiser les interrogatoires sur la base de priorités spécifiques, en commençant par les procès-verbaux dans lesquels les personnes concernées appartiennent à des catégories particulières (femmes, enfants, personnes handicapées, personnes âgées), et les affaires où les suspects seront placés en détention préventive. Il est question aussi d'aménager les espaces de comparution des suspects et de veiller constamment à ce que les conditions légales soient réunies dans les lieux où ces personnes suspectées sont pla-

cées en détention préventive, tout en œuvrant à dédier des espaces aux personnes qui comparaissent en état de liberté et à séparer les mineurs des adultes.

Dans cette circulaire, la Présidence du Ministère public appelle à inciter les officiers de la police judiciaire à déférer les personnes concernées devant le parquet lors des premières heures du travail, de procéder à l'examen des procès-verbaux dès leur réception et d'interroger ces personnes dans le cadre de leur procédure, tout en rationalisant le temps judiciaire imparti pour la prise de décision concernant les procès-verbaux d'interrogatoire présentés.

Par ailleurs, le document recommande d'éviter le renvoi des procès-verbaux pour complément d'enquête, sauf en cas de nécessité, compte tenu de l'accumulation que cela engendre en termes de procédures et dans le nombre des personnes déférées devant le parquet.

De même, la circulaire recommande de répartir les procès-verbaux d'audition entre un nombre suffisant de magistrats du parquet de manière à garantir l'achèvement du processus dans les plus brefs délais afin que les affaires soient renvoyées aux instances compétentes (magistrats du siège et d'instruction) en temps opportun, en tenant compte des horaires d'audience et des obligations découlant du renvoi.

Elle appelle enfin à humaniser les conditions de présentation pour donner aux parties concernées la perception d'un traitement respectueux des droits et du droit à la défense. Il est donc nécessaire, selon la circulaire, d'assurer la mise en place de garanties légales, de garantir le droit des parties à la défense et de leur permettre de présenter tous les éléments prouvant la validité des faits et des allégations, faisant ainsi de l'interrogatoire un maillon essentiel de la protection des droits et libertés garantis par la Constitution.

Minéraux critiques

Comment le Maroc peut éviter le « piège des ressources » tout en accélérant sa montée en puissance

Les minerais critiques constituent aujourd'hui l'ossature invisible de secteurs stratégiques majeurs : mobilité électrique, transition énergétique, semi-conducteurs, infrastructures d'intelligence artificielle ou encore technologies de défense. Toute rupture d'approvisionnement ou volatilité excessive des prix se répercute désormais bien au-delà des marchés, affectant directement la stabilité économique mondiale et les équilibres de sécurité. Ces ressources ne sont plus perçues comme de simples commodités, mais comme de véritables actifs souverains.

Une cinquantaine de pays, réunissant les Etats du G7, pour contrecarrer la chine

C'est dans cet esprit que plus de cinquante pays, réunissant les Etats du G7, des producteurs émergents et des exportateurs clés, se sont retrouvés à Washington à l'occasion d'un Conseil ministériel consacré aux minerais critiques. Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération internationale autour des chaînes d'approvisionnement, avec une attention particulière accordée aux enjeux économiques, industriels et de sécurité nationale.

A cette occasion, le vice-président américain J.D. Vance a présenté une initiative visant la création d'une zone commerciale préférentielle dédiée aux minerais critiques. Cette proposition prévoit l'instauration de prix plancher à différents niveaux de la chaîne de valeur, dans le double objectif de stabiliser les marchés et de protéger les producteurs partenaires face à une concurrence à bas coûts, associée aux chaînes d'approvisionnement chinoises.

Une telle approche marque une rupture notable avec les pratiques traditionnelles, la formation des prix ayant historiquement été laissée aux seuls mécanismes du marché. Elle pourrait ainsi annoncer une inflexion structurelle profonde dans la manière dont des ressources comme les terres rares, le lithium, le cuivre ou le cobalt sont désormais valorisées à l'échelle mondiale.

Les Etats-Unis, premier stock stratégique de minerais critiques

Parallèlement, les Etats-Unis ont annoncé la constitution de leur premier stock stratégique de minerais critiques, soutenue par un in-



vestissement public de dix milliards de dollars, complété par près de deux milliards de financements privés. Cette réserve vise à renforcer sa résilience face aux chocs d'approvisionnement, qu'il s'agisse de restrictions soudaines à l'exportation ou de flambées brutales des prix.

En filigrane de l'ensemble des discussions, la question du rôle dominant de la Chine dans l'extraction, le raffinage et la transformation des minerais critiques, notamment les terres rares et les métaux destinés aux batteries, s'est imposée comme un moteur central des échanges. Les initiatives présentées s'inscrivent ainsi dans une stratégie plus large de diversification des chaînes d'approvisionnement, visant à réduire les vulnérabilités liées à une dépendance excessive envers un fournisseur unique.

Le Maroc représenté au plus haut niveau diplomatique traduisant l'importance stratégique qu'il accorde aux enjeux liés aux minerais critiques

Le Maroc était représenté à ce sommet par Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Cette présence au plus haut niveau diplomatique traduit l'importance stratégique que Rabat accorde aux enjeux liés aux minerais critiques, désormais au cœur des équilibres économiques et géopolitiques mondiaux.

A cette occasion, le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio a publiquement souligné le « rôle clé » joué par le Maroc dans les efforts internationaux visant à sécuriser et à diversifier les chaînes

d'approvisionnement en minerais critiques. Il a mis en avant à la fois le potentiel minéral du Royaume et sa volonté affirmée de s'engager dans des activités de transformation, de coopération industrielle et de partenariat stratégique. Une reconnaissance explicite du Maroc comme acteur crédible et structurant aux yeux de Washington.

Cette rencontre a ainsi renforcé la visibilité du Maroc comme partenaire stratégique dans un secteur devenu déterminant. Au-delà de son rôle dans la transition énergétique et les technologies de pointe, véhicules électriques, semi-conducteurs, infrastructures numériques, le Maroc apparaît de plus en plus comme un acteur de résilience géopolitique et de structuration industrielle. La reconnaissance américaine laisse entrevoir un positionnement qui dépasse celui de simple exportateur de matières premières, pour intégrer la transformation, la normalisation et la co-construction de chaînes de valeur durables.

Une dynamique qui ouvre plusieurs perspectives structurantes

Cette dynamique ouvre un champ de perspectives structurantes pour le Maroc, bien au-delà d'une simple reconfiguration sectorielle. Elle s'inscrit d'abord dans une trajectoire de diversification économique assumée, qui vise à faire évoluer le pays d'un modèle fondé sur l'exportation de ressources brutes vers une logique de montée en gamme, portée par la transformation industrielle, l'intégration technologique et la création de valeur locale. Elle agit ensuite comme un puissant signal à destination des investisseurs internationaux : la coopération stra-

tégique avec les Etats-Unis et d'autres partenaires de référence renforce la crédibilité du Royaume et accroît son attractivité pour des flux d'investissements directs orientés vers les infrastructures minières, industrielles et logistiques, véritables colonnes vertébrales des chaînes de valeur futures. Enfin, cette reconnaissance sur la scène internationale, matérialisée par la participation à un événement réunissant plus de cinquante pays, consolide le positionnement géopolitique du Maroc comme acteur légitime de la gouvernance industrielle et stratégique des ressources critiques à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte en pleine recomposition, la question n'est plus de savoir si le Maroc a une carte à jouer, mais comment il peut activer, articuler et amplifier les leviers dont il dispose pour consolider durablement son positionnement et capter une part croissante de valeur au sein des chaînes mondiales des minéraux.

Le Maroc, quels leviers pour une plateforme industrielle intégrée, durable et souveraine ?

L'histoire économique regorge d'exemples de pays riches en ressources naturelles, mais pauvres en développement durable. Le « piège des ressources » ne tient pas à la rareté géologique, mais à la faiblesse des choix stratégiques. Pour le Maroc, l'enjeu n'est donc pas d'extraire davantage, mais de transformer mieux, plus intelligemment et plus durablement. Plusieurs leviers sont à activer de manière cohérente et synchronisée pour donner corps à une plateforme industrielle intégrée, durable et véritablement souveraine.

Faire de la « valeur par tonne » l'indicateur central de la stratégie minière

Le volume exporté ne peut plus servir de boussole à une politique minière ambitieuse. Il mesure le mouvement, mais ignore le sens. Il comptabilise la sortie de matière, sans interroger ce qui reste sur le territoire. Dans une économie de montée en gamme, ce qui importe n'est pas ce que l'on extrait, mais ce que l'on transforme. Faire de la « valeur par tonne » l'indicateur central de la stratégie minière revient à changer de grammaire économique. Ce choix impose de privilégier les produits transformés, semi-finis

ou intégrés dans des chaînes industrielles, plutôt que l'exportation de matières brutes à faible valeur ajoutée. Il déplace l'attention de la quantité vers la qualité, de la vitesse vers la maîtrise.

Ce changement d'indicateur agit comme un puissant levier d'alignement. Il oriente naturellement les investissements vers la transformation locale, guide la fiscalité vers l'incitation à la montée en gamme, et conditionne les autorisations d'exploitation à des trajectoires claires de création de valeur. L'emploi qualifié, l'innovation industrielle et l'apprentissage technologique cessent d'être des effets secondaires; ils deviennent des objectifs explicites. Faire de la valeur par tonne l'indicateur central, c'est affirmer que la richesse minière ne se mesure pas à ce qui est exporté par le pays, mais à ce qui s'y construit.

Capter la rente de manière transparente et l'investir comme un «dividende du futur»

La rente minière ne doit pas être traitée comme un revenu courant, mais comme un actif intergénérationnel. Elle relève du temps long et engage une responsabilité envers les générations futures. La confondre avec une ressource budgétaire ordinaire, c'est exposer l'économie aux cycles, aux déséquilibres et à la dilution du sens.

La création de fonds de stabilisation et de fonds souverains dédiés permet d'introduire une distance stratégique entre l'extraction et la dépense. Ces instruments amortissent la volatilité des prix, préviennent les effets de surchauffe et garantissent la continuité de l'action publique au-delà des aléas des marchés. L'enjeu est alors de transformer une richesse finie en capacités durables. Orienter la rente vers l'éducation, la recherche et développement, les infrastructures structurantes et la transition énergétique, c'est convertir la valeur du sous-sol en intelligence collective, en autonomie productive et en résilience économique. Capturer la rente comme un «dividende du futur», c'est refuser de consommer l'avenir. C'est inscrire la richesse minière dans un projet collectif durable, transmissible et orienté vers la montée en puissance du pays.

Transformer les contrats miniers en leviers de montée en compétences

Les contrats miniers ne devaient plus être pensés comme de simples droits d'extraction, mais comme de véritables instruments de politique indus-

trielle et de souveraineté productive. Ils ne se limitent pas à autoriser l'accès à une ressource; ils peuvent structurer l'apprentissage, orienter les transferts de savoir-faire et organiser la création de valeur bien au-delà du minerai extrait.

Intégrer dans ces contrats des obligations claires et mesurables en matière de formation, de transfert technologique, de recherche appliquée et de contenu local permet de transformer chaque projet minier en accélérateur de compétences nationales. L'enjeu n'est pas uniquement d'employer, mais de former; pas seulement de produire, mais de maîtriser. Ainsi conçus, les projets miniers deviennent des plateformes d'apprentissage industriel. Ils contribuent à faire émerger des écosystèmes locaux durables: PME spécialisées, centres de formation, partenariats universitaires, capacités d'ingénierie et de maintenance. La valeur créée ne disparaît pas avec l'épuisement du gisement; elle s'ancre dans le territoire, dans les compétences et dans les institutions.

Transformer les contrats en leviers de montée en compétences, c'est déplacer le centre de gravité de la rente vers le savoir. C'est faire du temps d'exploitation un temps d'accumulation de compétences collectives, au service de la résilience industrielle et de l'autonomie stratégique du pays.

Développer des corridors de transformation en clusters industriels intégrés

Une mine isolée extrait une ressource, puis se retire. Elle laisse peu de traces durables dans le tissu économique, peu de compétences transférables, peu de dynamiques collectives. Elle fonctionne comme un point, là où le développement

exige des lignes, des flux et des continuités. À l'inverse, les corridors de transformation transforment l'extraction en système. En articulant extraction, raffinage, transformation industrielle, logistique, services et intégration aux écosystèmes locaux et régionaux, ils permettent de structurer de véritables clusters industriels intégrés. La valeur ne circule plus à sens unique vers l'export; elle se déploie, se transforme et se multiplie sur le territoire.

Ces corridors favorisent les synergies entre acteurs publics et privés, réduisent les coûts logistiques, mutualisent les infrastructures et créent des effets d'échelle propices à l'innovation. Ils offrent aux investisseurs un environnement lisible, connecté et sécurisé, capable d'absorber des projets complexes et de long terme. Sur tout, ils ancrent la valeur ajoutée dans la durée. Là où la mine est finie, le corridor est évolutif. Il crée des emplois qualifiés, attire des activités connexes et transforme des zones d'extraction en pôles de production, de savoir-faire et de compétitivité régionale.

Développer des corridors de transformation, c'est passer d'une logique de sites à une logique de systèmes. C'est faire du territoire non plus un simple support d'exploitation, mais un acteur à part entière de la création de valeur.

Exploiter l'avantage énergétique du Maroc

Le Maroc dispose d'un avantage comparatif structurant: une énergie renouvelable compétitive, abondante et de plus en plus décarbonée. Intégrer pleinement cet atout dans la chaîne de transformation minière permet de dépasser la simple extraction pour positionner le Royaume comme un hub de transformation bas carbone, aligné avec les exigences indus-

trielles du XXI^{ème} siècle.

Dans un contexte de durcissement des normes environnementales et de montée en puissance des mécanismes carbone aux frontières, cette différenciation devient un levier stratégique d'accès aux marchés. Elle renforce la compétitivité des produits transformés, sécurise leur acceptabilité réglementaire et crée un avantage décisif face aux concurrents à forte intensité carbone.

Faire de l'énergie verte un pilier de la stratégie minière, c'est transformer une contrainte globale en opportunité nationale. C'est attirer des investisseurs responsables, ancrer la valeur ajoutée sur le territoire et inscrire la montée en puissance minière du Maroc dans une trajectoire crédible, durable et différenciante.

Adopter une flexibilité géopolitique et commerciale

La diversification des partenaires, des marchés et des technologies constitue un pilier fondamental de la souveraineté économique, non comme un réflexe défensif, mais comme une stratégie de maîtrise du risque et d'élargissement du champ des possibles. Toute dépendance excessive à un client unique, à un bloc géopolitique dominant ou à une technologie verrouillée fragilise la capacité de décision du pays, l'exposant à des chocs exogènes, à des ruptures d'approvisionnement et à des formes de pression qui dépassent le seul registre économique. À l'inverse, une approche résolument multipartenaire permet au Maroc de transformer la pluralité de ses alliances en levier de stabilité et de négociation, en renforçant sa marge de manœuvre stratégique, sa résilience face aux reconfigurations géopolitiques et sa capacité à arbitrer ses choix industriels selon ses propres priorités de développement.

Construire une capacité nationale de normalisation

La maîtrise des normes, qualité, traçabilité, certification, standards environnementaux, est un levier de pouvoir souvent sous-estimé. Développer une capacité nationale de normalisation permet non seulement de contrôler l'accès aux marchés internationaux, mais aussi d'influencer les règles du jeu. Cette capacité renforce la crédibilité industrielle du pays et protège les producteurs locaux face aux exigences croissantes des chaînes de valeur mondiales.

Anticiper les enjeux environnementaux et hydriques

La durabilité sociale et environnementale n'est plus un facteur périphérique, mais une condition de viabilité stratégique. L'anticipation des impacts environnementaux, en particulier sur les ressources hydriques, est essentielle pour préserver l'acceptabilité sociale des projets miniers.

Des standards élevés en matière de gestion de l'eau, de réhabilitation des sites et de dialogue avec les communautés locales renforcent la légitimité des projets et réduisent les risques sociaux, juridiques et réputationnels.

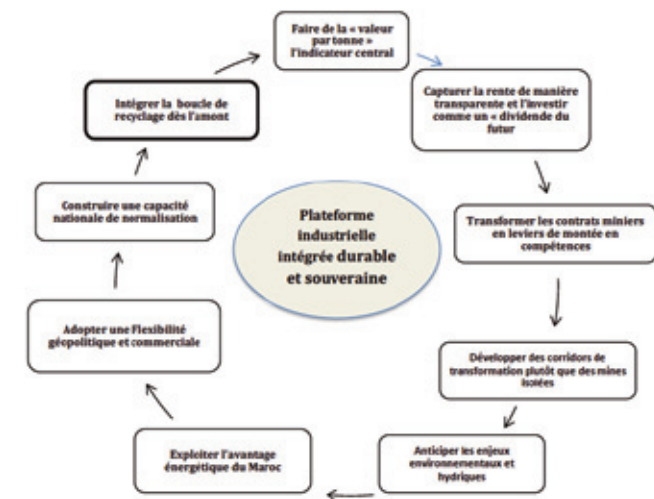
Intégrer la boucle de recyclage dès l'amont

La stratégie minière ne peut plus ignorer l'économie circulaire. L'intégration de filières de recyclage dès la conception des projets permet de réduire la dépendance aux ressources finies, de sécuriser l'approvisionnement et de créer de nouvelles chaînes de valeur, ossature du développement. Le recyclage devient ainsi un complément stratégique à l'extraction, renforçant la résilience industrielle du pays.

En articulant ces leviers de manière cohérente, le Maroc peut transformer ses ressources minérales en bien plus qu'un avantage comparatif: une plateforme industrielle intégrée, durable et souveraine. L'enjeu n'est pas seulement d'éviter le piège des ressources, mais de faire des minerais critiques un vecteur de montée en gamme économique, de stabilité géopolitique et de projection stratégique à long terme.

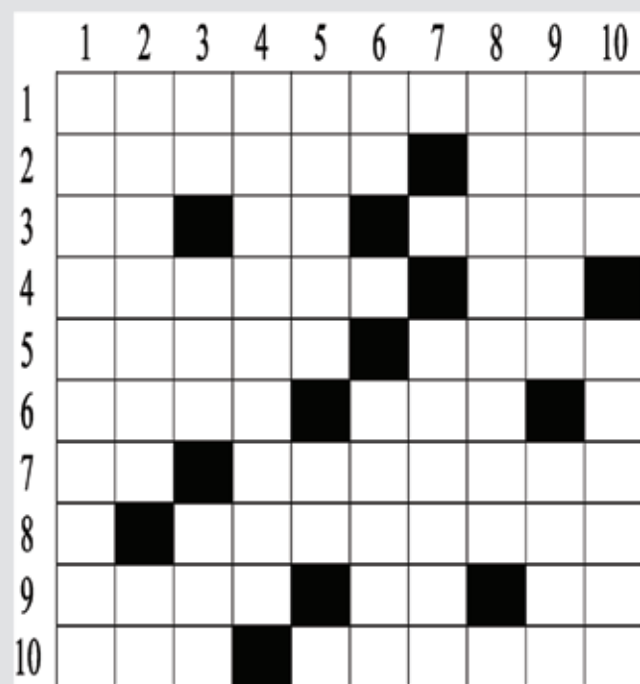


Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net



Leviers pour une plateforme industrielle intégrée durable et souveraine.

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - Marque
2 - On finit tous par le faire - Dément
3 - Êté capable - Font rage - Guerre de peau
4 - Faute - Fin de forme
5 - Classée - Poèmes chantés
6 - Monnaie arabe - Ouverture
7 - Champion - Larvée
8 - Fuir le service
9 - Enormément - Note - Négatif
10 - Crible - Gros marteau

VERTICALEMENT

- 1 - Bénéficiaires
2 - Alimentés - Amon
3 - A rendre - Aber - Petits cubes
4 - Intangibles
5 - Elle tua Socrate - Carte
6 - Argon - Retiendra
7 - Ils sortent du bloc
8 - Accroc
9 - Sacrée - Obligé
10 - Ecluse - Mesurée en cubes

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	O	N	O	B	S	T	A	N	T
2	A	P	O	D	E		A		O	U
3	R	I	M	E		S	N	O	B	E
4	C	U		S	A	I	N		E	
5	O	M	O		S	T	A	B	L	E
6	T		T	R	I	E		E		L
7	I	D	E	A	L		A	R	M	E
8	Q	U	E	M	A	N	D	E		V
9	U	E		E	H	O	N	T	E	E
10	E	L	U	S		N	E	S	T	E

Grilles de sudoku

Facile

	6		3	8			4	
				5		3		2
3		7			2	1	6	
6	7							3
8			7		5			9
5							2	7
	3	8	4			9		1
4		5		7				
	9			1	3		7	

Difficile

				2		8		
		1				6		4
4				8			1	
5					1			
3	9			6			4	7
			3					5
	2			3				9
7		8				2		
		5		7				

Moyen

2	1	9			7			8
	5			2			6	
7						2		
		8		9		1	5	
			4		1			
	3	7		6		4		
		2						1
	7			1			8	
8			2			6	4	5

Expert

	8		1		3			
								1
1		3			9		2	8
4					7			
2		7				4		6
			3					9
5	2		7			6		4
8								
			4		2		1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	4	5	2	6	7	9	1	3
9	7	1	5	3	8	2	6	4
6	2	3	4	1	9	8	7	5
1	5	8	6	2	3	4	9	7
7	3	4	9	8	1	5	2	6
2	6	9	7	4	5	3	8	1
3	8	6	1	5	2	7	4	9
5	1	7	8	9	4	6	3	2
4	9	2	3	7	6	1	5	8

Difficile

6	8	4	9	5	3	7	1	2
7	3	1	4	6	2	5	9	8
9	5	2	7	8	1	3	6	4
1	2	7	6	3	8	4	5	9
3	9	8	5	1	4	6	2	7
4	6	5	2	9	7	8	3	1
5	4	6	8	2	9	1	7	3
2	7	3	1	4	6	9	8	5
8	1	9	3	7	5	2	4	6

Moyen

3	7	5	8	4	9	1	2	6
8	6	4	7	2	1	5	9	3
9	1	2	5	3	6	4	8	7
6	8	1	4	5	2	3	7	9
5	2	3	9	1	7	6	4	8
4	9	7	6	8	3	2	1	5
1	4	8	3	7	5	9	6	2
2	5	6	1	9	8	7	3	4
7	3	9	2	6	4	8	5	1

Expert

3	8	4	6	1	7	2	5	9
2	5	6	3	4	9	8	1	7
9	1	7	2	5	8	4	3	6
6	7	1	5	3	2	9	4	8
8	4	2	1	9	6	3	7	5
5	3	9	7	8	4	6	2	1
1	6	5	9	2	3	7	8	4
7	2	8	4	6	5	1	9	3
4	9	3	8	7	1	5	6	2

Economie

Le lancement du marché à terme prévu le 06 avril 2026

Le lancement du marché à terme au Maroc est prévu le 06 avril 2026, a annoncé, lundi à Casablanca, la ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah.

"Le marché à terme, qui sera lancé le 06 avril prochain, marquera une étape structurante pour notre place financière", a dit Mme Fettah lors d'une conférence initiée par l'Association professionnelle des sociétés de Bourse (APSB) sous le thème "Le marché boursier marocain à l'aube d'une nouvelle ère : quels défis et quelles attentes ?".

Il offrira ainsi aux investisseurs de nouveaux outils de couverture, améliorera la formation des prix et contribuera à renforcer la liquidité et l'attractivité globale du marché, a-t-elle poursuivi.

Parallèlement, la ministre a précisé que l'objectif est de renforcer la présence du Maroc dans les grands indices internationaux, notamment le MSCI.

Dans un contexte mondial de recomposition des flux d'investissement, elle a relevé que le Royaume bénéficie aujourd'hui d'une crédibilité renforcée et d'une visibilité croissante auprès des investisseurs internationaux, rapporte la MAP.

"Pour capter durablement ces capitaux, la profondeur et la liquidité de notre marché boursier seront décisives", a noté Mme Fettah, expliquant que la profondeur d'un marché se construit par les produits, les stratégies d'investissement et les innovations portées par la place financière.

Dans un marché mature, elle a plaidé pour l'accompagnement des entreprises dans la durée, la valorisation des succès stories et la prise en charge de trajectoires plus complexes à travers la confiance, conçue comme une responsabilité partagée, entre pouvoirs publics, régulateurs, intermédiaires et entreprises.

Ont pris part à cette rencontre, le directeur général de la Bourse de Casablanca, Nasser Seddiqi, le président de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), Tarik Senhaji, et le président de l'APSB, Amine Maamri.

Consacré à la réflexion collective, au partage d'expertises et aux perspectives d'évolution du marché des capitaux marocain, ce rendez-vous majeur a réuni les principaux acteurs institutionnels, investisseurs, experts et décideurs afin d'analyser les transformations en cours du marché des capitaux marocain, ses perspectives de développement ainsi que les nouveautés relatives notamment au lancement du marché à terme.

Royal Air Maroc renforce la connectivité de la région Nord du Maroc avec l'Europe

Royal Air Maroc (RAM) poursuit le déploiement de sa stratégie de développement "point-à-point" dans la région Nord du Royaume en offrant à ses passagers un réseau dense et diversifié de liaisons entre le Maroc, l'Europe et le reste du monde.

Après l'annonce de l'ouverture des lignes directes reliant Tétouan à Barcelone, Malaga et Madrid et Casablanca à Bilbao et Alicante, trois nouvelles liaisons directes



et régulières relieront désormais Tanger à Malaga, Barcelone et Madrid, fait savoir un communiqué de la RAM, notant que trois autres routes aériennes régulières relieront Nador à Barcelone, Frankfurt et Düsseldorf.

"Le lancement de ces nouvelles liaisons directes dans le Nord du Royaume, en complément de l'ouverture de notre base aérienne à Tétouan, témoigne de l'engagement de Royal Air Maroc en faveur du rayonnement touristique du Royaume", a indiqué le Président Directeur Général de Royal Air Maroc, Hamid Addou.

Selon lui, ces routes stratégiques vers l'Europe répondent à une demande soutenue en matière de connectivité et contribuent au renforcement des échanges économiques, touristiques et humains entre le Maroc et l'Europe, soulignant qu'elles s'inscrivent dans le plan de développement de la compagnie visant à positionner Royal Air Maroc comme un transporteur global, avec un réseau point-à-point renforcé.

Grâce au lancement de ces nouvelles liaisons, la compagnie reliera désormais neuf villes espagnoles (Madrid, Barcelone, Valence, Malaga, Séville, Las Palmas, Tenerife,

Bilbao, Alicante) à cinq villes marocaines (Casablanca, Laâyoune, Tanger, Tétouan et Nador), totalisant plus de 80 fréquences par semaine, rapporte la MAP.

Par ailleurs, trois villes allemandes (Frankfurt, Düsseldorf et Munich) seront désormais connectées à trois villes marocaines (Casablanca, Nador et Oujda), avec plus de 35 fréquences par semaine.

Cette expansion consolide le rôle de Royal Air Maroc en tant que pont aérien stratégique entre le Maroc et l'Europe. Elle renforce également de manière significative la connectivité offerte par le hub de Casablanca, permettant aux voyageurs en provenance des destinations européennes des services d'accéder plus facilement au vaste réseau africain et international de la compagnie.

Les vols sont disponibles à la vente depuis le 10 février 2026 sur le site Internet de la Compagnie Nationale, via ses centres d'appel ainsi que dans ses agences commerciales et sur le réseau des agences de

Trois nouvelles liaisons directes et régulières relieront désormais Tanger à Malaga, Barcelone et Madrid

Entrepreneuriat: Lancement du programme "ABRID" pour accompagner la croissance de 100 structures à Souss-Massa

Le Centre régional d'investissement de Souss-Massa (CRI/SM) a annoncé le lancement du programme "ABRID Accélération", un dispositif dédié à l'accompagnement et à la montée en puissance de 100 structures de la région (TPE, coopératives, startups et auto-entrepreneurs).

Selon un communiqué du CRI, la région de Souss-Massa dispose d'un potentiel entrepreneurial important et d'un tissu économique dynamique, porté par des initiatives publiques et privées en constante évolution. Les TPE, coopératives, startups et auto-entrepreneurs constituent un

levier stratégique de création de valeur et de développement territorial, mais restent confrontés à des contraintes d'accès au financement, aux marchés et à un accompagnement adapté.

Mis en œuvre en partenariat avec la Wilaya de la région de Souss-Massa, le Conseil régional et la CGEM Souss-Massa, "ABRID Accélération" s'inscrit ainsi comme une réponse opérationnelle et structurante à ces enjeux, en visant le renforcement durable de la compétitivité des entreprises locales et leur meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et nationales, rapporte la

MAP.

"ABRID Accélération" propose un parcours d'accompagnement structuré sur 12 mois, articulé autour: des ateliers thématiques (business model, structuration financière, gestion, marketing digital, accès au financement), du coaching individualisé assuré par des experts sectoriels, un accompagnement à l'accès aux financements et aux dispositifs d'appui régionaux et nationaux, l'intégration dans un réseau d'affaires favorisant les opportunités B2B, les partenariats et la mise en relation, ainsi qu'un appui administratif et réglementaire (autorisations, labels, confor-

mité, structuration juridique).

L'ambition du programme est de "lever les freins à la croissance, professionnaliser les entreprises et leur permettre de franchir un cap décisif dans leur développement, aussi bien sur les marchés local et national qu'à l'international", selon le CRI/SM.

Le programme s'adresse aux TPE, coopératives, startups et auto-entrepreneurs implantés dans l'une des six provinces de la région. Les structures candidates doivent justifier d'au moins deux ans d'activité et démontrer un potentiel avéré de croissance et de création de valeur.

Attijariwafa Bank, BMCE Capital et BCP en tête des banques intermédiaires en valeurs du Trésor en 2025

Attijariwafa Bank, BMCE Capital et la Banque Centrale Populaire (BCP) occupent les trois premières places dans le classement annuel des banques intermédiaires en valeurs du Trésor (IVT) les plus actives sur le marché des bons du Trésor au titre de l'année 2025, a annoncé, récemment, le ministère de l'Economie et des Finances.

Conformément aux dispositions des conventions conclues entre la Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) et les banques IVT, cette direction procède à la publication du classement annuel des trois

banques IVT les plus actives sur le marché des valeurs du Trésor, indique le ministère sur son site web.

En effet, l'établissement de ce classement repose sur une analyse des performances des banques IVT, explique la même source.

Dans le détail, l'évaluation porte sur la qualité d'animation des marchés primaire et secondaire des bons du Trésor, la participation aux opérations de gestion active de la dette intérieure ainsi que le respect des engagements de cotation électronique des bons du Trésor.

Financement participatif destiné à l'habitat: l'encours progresse à 29,7 MMDH en 2025

Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière (y compris les marges constatées d'avance), a poursuivi sa progression et s'est établi à 29,7 milliards de dirhams (MMDH) en 2025, après 24,9 MMDH une année auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Ce financement a enregistré une hausse de 19,3% en glis-

ment annuel, précise BAM dans son récent tableau de bord "Crédits-Dépôts bancaires".

Par ailleurs, la même source fait savoir que les crédits accordés aux ménages se sont établis à 395,6 MMDH, en augmentation annuelle de 3,6%.

Cette évolution recouvre une progression de 3,3% des prêts à l'habitat et de 5% des crédits à la consommation.

Essaouira dans le Top 10 mondial des destinations pour les retraités français pour 2026

Essaouira, destination touristique de premier plan à l'échelle internationale, s'est classée parmi les dix meilleures destinations mondiales pour les retraités français en 2026, selon le classement annuel établi par le site spécialisé "Retraite sans Frontières".

Dans son palmarès des lieux privilégiés pour l'expatriation des seniors français, la plateforme a placé la Cité des Alizés au 10e rang mondial, un classement qui recense les destinations où il fait bon vivre "heureux et en paix" et qui confirme l'attractivité continue du Maroc auprès des retraités internationaux, aux côtés de destinations européennes et tropicales.

"La plus séduisante ville du

littoral marocain nous offre le charme de ses ruelles, ses maisons blanches aux volets bleus, son port de pêche avec ses chalutiers en bois aux couleurs vives, son puissant rempart crénelé, sa médina avec les marchés aux poissons, aux épices, aux tissus", souligne "Retraite sans Frontières".

"Ajoutons enfin une longue plage de sable fin qui s'étale sur plusieurs kilomètres au sud de la ville. Souvent balayée par les alizés, elle bénéficie toute l'année d'un climat relativement tempéré", relève la même source.

Cette distinction intervient alors que les préférences des retraités s'orientent de plus en plus vers des destinations alliant authenticité et bien-être,

Essaouira figurant dans un classement dominé cette année par l'île grecque de Paros, suivie de Tavira au Portugal et de Trou aux Biches à l'île Maurice, rapporte la MAP.

Par ailleurs, le Maroc s'est hissé à la 5e position du Top 10 des pays les plus attractifs pour la retraite, derrière la Thaïlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

"Le Maroc dispose de très nombreux arguments, notamment la proximité géographique, un coût de la vie abordable, la langue française largement pratiquée, la légendaire hospitalité des Marocains, une fiscalité avantageuse, un climat méditerranéen marqué par des hivers doux ainsi qu'une grande



richesse du patrimoine culturel et architectural", précise la même source.

Ce classement résulte d'un travail de compilation de statistiques publiques et privées portant sur douze critères jugés déterminants par les retraités envisageant de s'installer à l'étranger, dont le coût de la

vie, l'immobilier, le climat, la qualité des soins médicaux, la gastronomie, l'environnement naturel, le patrimoine culturel, les sports et loisirs, la sécurité, l'intégration, l'accessibilité et les infrastructures, complété par les avis de correspondants retraités français établis à l'étranger.

Béni Mellal-Khénifra

Rebond de la production agrumicole et perspectives prometteuses pour la campagne 2025-2026

La filière agrumicole dans la région de Béni Mellal-Khénifra enregistre une amélioration notable de la production au titre de l'actuelle campagne agricole. Cette reprise intervient après plusieurs années de recul dû à la succession des années de sécheresse, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour la redynamisation de ce secteur vital.

Selon les prévisions, la production d'agrumes pour la campagne 2025-2026 devrait atteindre près de 307.000 tonnes, contre seulement 187.000 tonnes lors de la saison 2024-2025, soit une hausse significative d'environ 64%.

Dans une déclaration à la MAP, le chef de la division du développement agricole à l'Office régional de mise en valeur agricole de Tadla (ORMVAT), Assem Khalid, a expliqué que cette embellie est tributaire princi-

palement de l'amélioration des conditions climatiques, après sept années consécutives de stress hydrique ayant impacté directement les superficies plantées et les niveaux de production régionaux.

Le responsable a noté que la filière agrumicole constitue l'un des piliers de l'agriculture régionale, eu égard à son poids socioéconomique. Elle contribue, en effet, à hauteur de 20% de la production nationale et près de 10% des exportations du Royaume, tout en générant plus de 2,5 millions de journées de travail par an.

Dans ce sillage, il a relevé que cette filière a bénéficié d'une attention particulière dans le cadre du Plan agricole régional, déclinaison des stratégies "Plan Maroc Vert" et "Génération Green", l'objectif étant de renforcer sa compétitivité, d'améliorer ses rendements

et d'assurer sa durabilité, rapporte la MAP.

M. Khalid a précisé que le verger agrumicole couvre actuellement une superficie dépassant les 17.480 hectares (ha), dont 16.443 ha productifs, ce qui représente 94% de la surface totale plantée.

La région compte un total de 36 variétés, dont les plus notables sont la "Clémentine", la "Washington Navel", la "Maroc Late" et la "Sidi Aïssa", outre la variété "Nadorcott", connue localement sous l'appellation "Afourrar".

S'agissant de la gestion des ressources hydriques, M. Khalid a souligné que la région a franchi des étapes importantes dans la généralisation des techniques d'irrigation localisée (goutte-à-goutte). Grâce aux programmes de soutien et d'incitation, environ 94% de la superficie agrumicole est désor-

mais équipée de systèmes économes en eau.

Pour ce qui est de la valorisation de la production, la région de Béni Mellal-Khénifra dispose de cinq unités de conditionnement et d'emballage, dotées d'une capacité de traitement globale de 210.000 tonnes par an. Ces infrastructures permettent d'accroître la valeur ajoutée et d'améliorer l'accès du produit aux marchés nationaux et internationaux.

Ces indicateurs reflètent la dynamique positive que connaît la filière agrumicole dans la région, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture climatique et de la poursuite des programmes d'accompagnement, renforçant ainsi la résilience des agriculteurs et consacrant la position de la région en tant que pôle agricole stratégique à l'échelle nationale.

Ouverture jeudi de la Berlinale

Près de 200 films au programme



Promotion du cinéma européen, large place donnée aux réalisatrices et zoom sur l'intimité bouleversée par les tourments du monde: la 76^e édition du Festival international de Berlin s'ouvre jeudi avec une sélection de films provenant de plus de 80 pays.

La figure du nouveau cinéma allemand Wim Wenders présidera le jury pour décerner l'Ours d'or, dans un festival à la tradition très politique. Voici cinq choses à savoir sur la Berlinale 2026 qui se tiendra du 12 au 22 février.

Berlin reflet du monde

Près de 200 films seront projetés pendant les dix jours du festival, dont 22 en compétition officielle pour succéder à "Rêves" du Norvégien Dag Johan Haugerud, couronné de l'Ours d'or en 2025.

Une grande diversité d'auteurs sont programmés, avec un principe : "Réfléter où en est le cinéma inter-

national à l'heure actuelle", a insisté la directrice de la Berlinale Tricia Tuttle lors d'un entretien à l'AFP.

Certains thèmes émergent malgré tout, constate celle dont c'est la deuxième édition à la tête du festival: "La famille et l'intimité sous pression (...). Nombre de films examinent comment nos vies privées sont façonnées par de plus vastes forces politiques et sociales".

Le festival doit aussi remettre un Ours d'or d'honneur à l'actrice malaisienne Michelle Yeoh, oscarisée en 2023 pour son rôle dans "Everything Everywhere All at Once".

Réalisatrices en force

Les réalisatrices occupent une large place au Festival de Berlin. Cette année comme l'année dernière, une légère majorité de films réalisés par des femmes ont été sélectionnés.

Et en compétition officielle, neuf des 22 films sélectionnés sont dans

ce cas, soit plus qu'à Cannes ou Venise. "Une chose encourageante, c'est le nombre de deuxième ou troisième films très solides réalisés par des femmes", salue Tricia Tuttle.

Le film d'ouverture "No Good Men", de la cinéaste afghane Shahrbanoo Sadat, est lui-même un troisième long-métrage.

"Il s'agit de l'expérience des femmes afghanes, qu'on ne verrait pas sans le travail de Shahrbanoo", explique Tricia Tuttle. La réalisatrice a fui son pays lors de la prise de Kaboul par les Talibans en 2021 et vit désormais à Hambourg.

Défection du cinéma américain

A l'inverse de Cannes et Venise, dont les films sont plébiscités aux Oscars, Berlin peine à séduire les grosses productions américaines et les castings glamours qui les accompagnent.

Pour Tricia Tuttle, attirer les grands cinéastes américains devient de plus en plus compliqué.

"Les plus grandes oeuvres de cinéma d'auteur de l'année, ces films à la croisée du cinéma commercial et de l'art et essai (+Une bataille après l'autre+, +Sinners+, +Marty Supreme+), ne sont pas sortis en festival", observe-t-elle.

Producteurs et distributeurs préfèrent désormais contrôler tous les aspects de la sortie de ces films, dont les budgets dépassent allègrement les 100 millions de dollars.

"Les festivals peuvent être des lieux animés, bruyants, où vous risquez de ne pas obtenir l'impact escompté", sans oublier le risque d'être descendu par la critique, ce qui peut avoir un impact dévasta-

teur pour un film, avance la directrice de la Berlinale.

L'ère des co-productions

Cette année à la Berlinale, de nombreux films sélectionnés sont des co-productions européennes, dont les financements proviennent de plusieurs pays.

Alors que l'industrie se fracture, Tricia Tuttle voit "une opportunité pour l'Europe et les producteurs européens de travailler ensemble".

"Valeur sentimentale" de Joachim Trier, nommé pour neuf Oscars, a par exemple été co-produit par la Norvège, le Danemark, la France et l'Allemagne.

"C'est un film fait par plusieurs pays en termes de financement, mais c'est vraiment le travail d'un seul auteur", insiste Tricia Tuttle, qui y voit un modèle pour l'avenir du cinéma continental.

Plateformes (quasi) absentes

Les plateformes de streaming restent marginales au Festival de Berlin, contrairement à Venise où trois films produits par Netflix étaient en compétition officielle.

"La projection en salle a une vraie valeur, non seulement parce qu'elle peut rapporter de l'argent, (...) mais aussi parce qu'en tant que fans de cinéma, pour nous c'est la meilleure manière de regarder un film", affirme Tricia Tuttle.

Un seul film Netflix est sélectionné dans une section parallèle, un documentaire mexicain sur une femme s'inventant une grossesse pour échapper à la pression familiale d'avoir un enfant.

L'actrice Catherine O'Hara est morte d'une embolie pulmonaire

La cause du décès de l'actrice canadienne Catherine O'Hara, célèbre pour ses rôles dans "Beetlejuice" et "Maman, j'ai raté l'avion!", est désormais connue: sa mort fin janvier est due à une embolie pulmonaire, selon un certificat de décès rendu public lundi.

La comédienne de 71 ans a été transportée d'urgence à l'hôpital le 30 janvier après avoir eu des difficultés respiratoires à son domicile dans le quartier huppé de Brentwood, à Los Angeles. Elle a été déclarée morte peu de temps après.

Outre l'embolie pulmonaire, son certificat de décès men-

tionne un cancer du rectum comme facteur secondaire ayant contribué à sa mort.

Née à Toronto en 1954, Catherine O'Hara avait fait ses débuts au cinéma en 1980.

En 1988, elle a incarné la belle-mère de Winona Ryder dans "Beetlejuice", de Tim Burton.

Mais c'est en 1990 qu'elle a accédé à une notoriété mondiale en jouant la mère de Kevin, incarné par Macaulay Culkin, dans "Maman, j'ai raté l'avion!".

Un rôle qu'elle rejouera dans la suite du film, "Maman, j'ai encore raté l'avion!", en

1992, dans lequel Donald Trump fait une brève apparition, plusieurs décennies avant de devenir président des Etats-Unis.

En 1993, elle collabore de nouveau avec Tim Burton sur "L'Étrange Noël de monsieur Jack".

Mais le public contemporain la connaît davantage grâce à son interprétation du personnage de Moira dans la série "Schitt's Creek". Un rôle qui lui a valu un Emmy Award en 2020.

L'actrice était également apparue dans la récente série "The Studio", diffusée sur Apple TV.



«Le chant des fraises» sur les planches de Sidi Belyout

Une pièce de théâtre engagée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes

Dans le cadre du programme spécial consacré à la Journée internationale des droits des femmes, la section de Casablanca de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH-Casablanca) organise, en partenariat avec la Fondation des Arts vivants et l'arrondissement de Sidi Belyout, la représentation théâtrale placée sous le signe de l'engagement et de la sensibilisation.

Intitulée «Le chant des fraises» (عرق التوت), la pièce sera présentée ce jeudi 12 février 2026, à 19h30 au Complexe culturel Sidi Belyout à Casablanca.

Cette manifestation culturelle s'inscrit dans une dynamique de promotion des valeurs d'égalité, de dignité et de justice sociale, tout en soulignant le rôle de l'art dans l'accompagnement des causes humaines et sociétales. Elle vise également à rapprocher le public des problématiques féminines à travers une approche créative et accessible, favorisant l'échange et la prise de conscience collective.

Ouverte au grand public, cette soirée théâtrale promet d'être un moment fort de rencontre entre culture, droits humains et engagement citoyen, dans un esprit de partage et de responsabilité sociale.



Bouillon de culture

Théâtre

La 3ème édition du Festival Houara de théâtre pour enfants aura lieu du 24 au 26 avril prochain, dans la commune d'Oulad Teima, province de Taroudant.

Placée sous le thème : "Le théâtre pour enfants: un pilier d'éducation et de beauté", cette manifestation vise à promouvoir la créativité théâtrale chez les enfants et de transmettre aux jeunes des valeurs éducatives, indique un communiqué des organisateurs.

Le festival est ouvert aux établissements d'enseignement, aux associations et aux troupes de théâtre nationales intéressées par le théâtre pour enfants, afin de concourir aux prix de cette année. Ces prix visent à encourager les jeunes talents et à rehausser la qualité des productions théâtrales destinées aux enfants.

Le communiqué précise les conditions d'admission des œuvres proposées, ainsi que les langues des représentations (arabe standard moderne, amazigh, dialecte marocain, français et anglais). Par ailleurs, chaque troupe ne doit pas dépasser huit membres, accompagnateurs compris.

D'après la même source, le délai limite de présentation des candidatures est le 30 mars 2026 via le lien suivant : (<https://forms.gle/e4hLDNu9csJ7yAqx8>). Les groupes sélectionnés seront informés avant le 5 avril 2026.

Cet événement est organisé par l'Association Alwan pour la créativité artistique avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, de la municipalité d'Oulad Teima, et en collaboration avec l'Académie régionale d'éducation et de formation de Souss-Massa.

Biennale de Venise

Pour la première fois, un pavillon marocain au cœur de l'Arsenale

Le Maroc participera à la 61e édition de la Biennale Arte 2026 de Venise, qui se déroulera du 9 mai au 22 novembre prochains, avec pour la première fois un pavillon national installé au cœur du site historique de l'Arsenale.

Le pavillon marocain est structuré autour du projet "Asəṭṭa" porté par l'artiste Amina Agueznay et la curatrice Meryem Berrada, indique le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication dans un communiqué.

Implantée dans la prestigieuse Sala d'Armi-Artiglierie, "Asəṭṭa" est une installation monumentale qui incite à la réflexion sur la pérennisation du patrimoine et la transmission des savoir-faire ancestraux, fait savoir le communiqué, ajoutant que ce projet artistique, inscrit dans la thématique de la

Biennale ("In Minor Keys"), explore la mémoire commune, non pas comme un patrimoine figé, mais comme une matière vivante, malléable et capable de se réinventer.

L'architecture de cette installation artistique s'articule autour du "seuil" en tant qu'espace symbolisant le passage, la transformation et l'accueil, souligne la même source, ajoutant que le projet jette la lumière sur les narrations invisibles et interroge les détails subtils qui habitent les intersections.

Issu de l'amazigh, le terme "Asəṭṭa" renvoie à l'acte rituel du tissage, envisagé comme un acte de transmission, de résistance et de continuité qui cristallise les savoirs transmis à voix basse, les gestes répétés de génération en génération et les pratiques artisanales reflétant l'attachement à la terre et aux racines.

Ce premier pavillon national à la Biennale de Venise 2026 contribue à mieux faire connaître le paysage culturel et les artistes marocains à l'international, dans le cadre de l'approche du ministère visant à encourager la création contemporaine, tout en valorisant un art profondément enraciné dans ses héritages culturels.

"Le projet du pavillon marocain repose sur le tissage entre l'authenticité et l'innovation, entre la mémoire et le récit contemporain", souligne Mohamed Benyacoub, commissaire du pavillon, cité par le communiqué.

En résonance avec la thématique de la Biennale, le pavillon se veut un espace de recherche, d'écoute et de dialogue, où la création marocaine s'inscrit pleinement dans les dynamiques artistiques mondiales.



Reprise des cours à Tanger, M'diq-Fnideq, Al Hoceima et Ouezzane



Les établissements scolaires relevant de la préfecture de Tanger-Assilah et de la province de Fahs-Anjra devaient reprendre les cours en présentiel à partir du 10 février, tandis que cette reprise sera partielle dans les provinces

d'Ouezzane et d'Al Hoceima, ainsi que dans la préfecture de M'diq-Fnideq. A cet égard, les directions provinciales de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports de Tanger-Assilah et de Fahs-Anjra ont annoncé la reprise des cours en présentiel dans tous les établissements scolaires relevant de leur ressort territorial.

De leur côté, les directions provinciales d'Ouezzane et de M'diq-Fnideq ont annoncé la reprise des cours en présentiel dans les établissements situés en milieu urbain, tout en maintenant leur suspension dans ceux situés en milieu rural.

S'agissant de la direction provinciale d'Al Hoceima, il a été décidé de reprendre les cours en présentiel à partir du 10 février, dans les communes d'Al Hoceima, Ajdir, Imzouren, Bni

Bouayach, Ait Youssef Ou Ali, Louta, Ait Amrabten, Nekkour, Tifrouine, Chakrane, Izemmouren, Ait Kamra, Rouadi, Bni Hadifa, Zaouiat Sidi Abdelkader, Bni Boufrah, Snada, Bni Gmil et Bni Gmil Maksoulène, et de maintenir la suspension des cours dans les autres communes, en raison de la persistance des perturbations météorologiques.

Par ailleurs, les directions provinciales de Tétouan et de Chefchaouen avaient décidé dimanche de suspendre les cours les lundi et mardi, tandis que la direction provinciale de Larache a annoncé la suspension des cours à partir de lundi dans les établissements situés sur le territoire de la commune de Ksar El Kébir, en raison de la situation exceptionnelle résultant de la montée du niveau de l'oued Loukkos.

Fin des travaux du 41^{ème} Congrès national de la SMSM

Recherche, innovation et coopération Sud-Sud : les grands axes des débats



Les travaux du 41^{ème} Congrès national de la société marocaine des sciences médicales (SMSM), organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, se sont achevés samedi dernier à Casablanca.

La conférence de clôture, axée sur les « Relations Sud-Sud : Académie africaine des sciences et de la santé : un levier stratégique pour la recherche, l'innovation et la formation sur le continent », a marqué la fin de cet événement qui a réuni une pléiade de professionnels du corps médical dont des médecins, chercheurs et experts issus de diverses disciplines.

Pendant deux jours, des échanges et débats de grande portée ont enrichi les participants, sous la présidence d'honneur du Pr Lahcen

Belyamani.

Ouvert le vendredi 6 février, le 41^e Congrès national de la SMSM a proposé plusieurs activités favorisant le partage d'expertises et l'émergence de pistes concrètes pour l'amélioration du système de santé.

Cette édition, coprésidée par le Dr Moulay Said Afif et le Pr Mohammed Adnaoui, a été ponctuée de conférences, symposiums, tables rondes, ateliers et communications scientifiques nourrissant des réflexions approfondies autour de thématiques médicales majeures et d'actualité.

Les participants ont notamment débattu des enjeux liés à la « Santé de la mère et de l'enfant », à travers la promotion de la santé maternelle et néonatale et les programmes de vaccination et le renforcement de l'immunisation.

Les discussions ont également porté sur l'« Accès équitable aux médicaments et aux produits de santé », avec un focus sur la disponibilité des médicaments essentiels et le renforcement de l'industrie pharmaceutique nationale, pilier de la souveraineté sanitaire.

Le volet « Santé et innovation » a mis en lumière l'état des lieux et les perspectives d'avenir de la chirurgie robotique au Maroc et l'intelligence artificielle au service de la santé.

La « Coopération internationale Sud-Sud » a occupé une place centrale, notamment à travers le rôle de



l'Académie africaine des sciences et de la santé comme levier stratégique pour la recherche, l'innovation et la formation sur le continent.

D'autres thématiques essentielles ont été abordées, notamment la « Santé scolaire et le développement de l'enfant », avec le renforcement de la santé scolaire comme facteur clé de la réussite éducative.

Ainsi que la « Formation médicale et le capital humain », autour de la réforme de la formation médicale de base et du cycle de spécialisation et la mobilisation de la diaspora médicale marocaine au service des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

A noter que trois prestigieux prix ont été décernés à l'issue de la première journée du congrès auquel ont également pris part une cinquantaine de sociétés médicales.

Ainsi, le « Prix de Recherche de l'Interne et du résident Pr Moulay Ahmed Iraqi », d'une valeur de

25.000 dirhams, a été attribué au Dr Abdelhaq Barbach pour son travail intitulé « Conception et développement d'un dispositif personnalisé assisté par l'intelligence artificielle pour l'éducation thérapeutique des patientes atteintes de diabète gestationnel au Maroc » ainsi qu'au Dr Sara Messaoud pour son étude « Knowledge, attitudes and practices of Moroccan Doctors Regarding the needs of elderly people for assistance and support: A pilot cross-sectional study ».

Nouvellement créé, le « PRIX de recherche africain de médecine Pr Abdellatif Berbic », doté de 60.000 DH, a été décerné au Pr Lekehal Braham pour son travail intitulé « Une approche interdisciplinaire innovante de la transplantation rénale au Maroc «équipe mixte» : expérience de deux centres et contribution à l'élargissement des critères d'éligibilité en Afrique ».

Alain Bouhiy



Des enjeux stratégiques pour le Maroc et l'Afrique



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Pré-scolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 7/DTZ/INV/2026

Le jeudi 5 Mars 2026 à 10 heures, Il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres NATIONAL sur offre de prix n°

7/DTZ/INV/2026 du 5/03/2026 pour

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES PRIMAIRES INAHNAHEN ET TIZI BODRISSE A LA COMMUNE AJDIR ET DES ECOLES PRIMAIRES LAZIBI, BOURED ET MAALI A LA COMMUNE BOURED A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million six cent soixante-deux mille cinq cent quarante dirhams (1662540,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : trente mille dirhams (30000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	5	A5

N° 642/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE CHITOUKA AIT BAH
CERCLE BHOUGRA
CAIDAT ISSAFA
COMMUNE OUED ISSAFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°01/2026

Le Lundi 09 Mars 2026 A 10H, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de la commune de Oued Essafa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix N° 01/2026 du 09/03/2026 pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE DE DOUAR TIMLALINE A LA COMMUNE OUED ESSAFA PROVINCE CHITOUKA AIT BAH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Marchés et Travaux, à la Commune Oued Essafa ou le téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 1.214.064,00 Dhs TTC (UN MILLION DEUX CENT QUATORZE MILLE SOIXANTE QUATRE DIRHAMS 00 CTS)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 dhs (VINGT MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; ainsi que les articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent Fournir le certificat de qualification et de classification selon le tableau suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	5	B1 (Travaux de terrassements routiers courants)
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	5	B4 (Travaux de terrassements et ouvrages d'assainissement sur la voirie urbaine)
J (Électricité)	5	J5 (Réalisation de réseaux de branchement électrique basse tension).
O (Revêtement)	5	O1 (Travaux de revêtements courant).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°05 du règlement de Consultation.

N° 644/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Pré-scolaire & des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation De la région Fès - Meknès
Direction provinciale de Taza.

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 8/DTZ/INV/2026

Le jeudi 5 Mars 2026 à 10 heures, Il sera procédé à la salle de réunion au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres INTERNATIONAL sur offre de prix n°8/DTZ/INV/2026 du 5/03/2026 ayant pour objet TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE EDUCATIF COMPOSE D'UNE ECOLE COMMUNAUTAIRE ET D'UN LYCEE COLLEGIAL A LA COMMUNE DE GUEL DAMANE A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Douze millions huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente-sept dirhams soixante cts (12 883 737,60 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : deux cent mille dirhams (200 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation. Il est exigé une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	3	A2

N° 643/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE CHITOUKA AIT BAH
CERCLE BHOUGRA
CAIDAT ISSAFA
COMMUNE OUED ISSAFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2026

Le Lundi 09 Mars 2026 A 11H, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de la commune de Oued Essafa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix N° 02/2026 du 09/03/2026 pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE DE DOUAR AMHAICH A LA COMMUNE OUED ESSAFA PROVINCE CHITOUKA AIT BAH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Marchés et Travaux, à la Commune Oued Essafa ou le téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 779.496,00 dhs TTC (SEPT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE DIRHAMS 00 CTS)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15 000,00 dhs (QUINZE MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; ainsi que les articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent Fournir le certificat de qualification et de classification selon le tableau suivant :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	5	B1 (Travaux de terrassements routiers courants)
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	5	B4 (Travaux de terrassements et ouvrages d'assainissement sur la voirie urbaine)
O (Revêtement)	5	O1 (Travaux de revêtements courant).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°05 du règlement de Consultation.

N° 645/PA

GT BUILDING
Société à responsabilité limitée d'associé unique
Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2EME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA
RC N° : 527431 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2025, l'associé unique de la Société dite GT BUILDING SARL AU, au capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2EME ETG SIDI BERNOUSSI a décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr. EL GHRIH TAOUFIK en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17, 2EME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 12.01.2026 sous le N° 1007110.

N° 630/PA

DELTA TOURS
Société à responsabilité limitée Au Capital Social de 400.000,00 Dirhams
Siège Social : BLOC 119 N 2 SIDI BERNOUSSI RDC, CASABLANCA
RC : 700025 / CASABLANCA

I. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/01/2026, les associés de la Société dite DELTA TOURS SARL, au Capital de 400.000,00 Dirhams, sise à BLOC 119 N 2 SIDI BERNOUSSI RDC, CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :

- Modification de l'objet social ;
- Nomination des cogérants avec signatures séparées ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 27.01.2026 sous le N° 1009500

N° 631/PA

BAND CALL CENTER
Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : 14 RUE SOUKAINA BENT EL HOUICINE 2 EME ETAGE QUARTIER DE LA GARE, ROCHES NOIRES, CASABLANCA
RC N° : 556903 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/12/2024, les associés de la Société dite BAND CALL CENTER, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, 14 RUE SOUKAINA BENT EL HOUICINE 2 EME ETAGE QUARTIER DE LA GARE, ROCHES NOIRES, ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr MAKDAD ABDELAZIZ en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à : CASABLANCA, 14 RUE SOUKAINA BENT EL HOUICINE 2 EME ETAGE QUARTIER DE LA GARE, ROCHES NOIRES.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24.10.2025 sous le N° 995121.

N° 632/PA

LASFAR INVEST-SARL AU
46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6 - CASABLANCA - CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15.01.2026, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : LASFAR INVEST

Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE. Objet :

- IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER ;
- IMPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT).

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASABLANCA.

DURÉE : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre de Commerce.

Capital Social :

• Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

• Mr. LASFAR MUSTAPHA.....1000 parts sociales.

GERANCE :

- Monsieur LASFAR MUSTAPHA est désigné gérant unique de la Société.

La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur LASFAR MUSTAPHA.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 27.01.2026 sous le N° 1009486. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 713081

N° 633/PA

LILYA WORK
Société à responsabilité limitée d'associé unique Au Capital Social de 100.000,00 Dirhams
Siège Social : L'INTERSECTION ANGLE BD MOULAY ISMAIL ET RUE POMMIER, BUREAU J1 OFFICES CENTER, BUREAU 4 EME ETAGE NUMERO 408 ROCHES NOIRES, -CASABLANCA- RC : 689523 / CASABLANCA

I. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19.01.2026, l'associée unique de la société LILYA WORK - SARL AU a décidé ce qui suit :

- Rajout en objet : IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT)
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28.01.2026 sous le N° 1009681.

N° 634/PA

MONDIAL SERVICES INDUSTRIES
Société à responsabilité limitée d'associé unique Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social : 144 RUE MOHAMED SMHA 6 EME ETG APT N° 35 DERB OMAR, CASABLANCA RC N° : 408505 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/12/2025, l'associé unique de la Société dite MONDIAL

SERVICES INDUSTRIES - SARL AU, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA, 144 RUE MOHAMED SMHA 6 EME ETG APT N° 35 DERB OMAR, a décidé ce qui suit :

- Démission de Mme. JEBBALI IMANE, de la gérance ;
- Nomination de Mr. SEBBARI ACHRAF, gérant unique ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 30.01.2026 sous le N° 1010028.

N° 635/PA

KAJOUN CRAFTS - SARL AU - AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: N° 6 DOUAR LAGHCHIOUA COMMUNE HARBIL MARRAKECH

Avis de dissolution :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi en la forme sous seing privé, en date du 02/01/2026, enregistré à Marrakech le 30/01/2026, l'associé unique approuve et accepte :

- La dissolution anticipée de ladite société.

- Nomination de M. KAJOUN HASSAN liquidateur de ladite société.

- La désignation du siège social de ladite société comme siège de la liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 06/02/2025 sous le N° 188822, RC N° 115935

N° 636/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE KHENIFRA COMMUNE SIDI HCINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° : 01/2026

Le 10/03/2026 à 12h00, IL sera procédé dans le bureau du président de la commune SIDI HCINE l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix, pour : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux De Réalisation Du Réseau D'assainissement Liquide Et Renforcement De La Production D'eau Potable Du Centre De Sidi Hcine

Conformément aux dispositions de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dossier d'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille dirhams (7000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent mille dirhams (400.000,00 dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4,9,10 et 11 du règlement de la consultation

N° 637/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION CASABLANCA-SETTAT PROVINCE DE SETTAT CERCLE DE BEN AHMED JANOUUBIA
CAIDAT DE SIDI HAJJAJ COMMUNE SIDI HAJJAJ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 02/SHJ/2026

Le lundi 09 mars 2026 A 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune Sidi Hajjaj à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 02/ SHJ/2026 relatif aux TRAVAUX DE CREUSEMENT DE NEUF (09) FORAGES D'EXPLOITATION POUR EAU POTABLE AUX DOUARS LAHRARMA, OLD YAICH, OLD SI BOUAMER SEHOUBA, OLD ISSA, OLD AYAD BIR LAFDAL, OLD AYAD LAALWA, OLD KACEM, OLD SI BOUAMER TALAL ET CHORFA OLD EL MAATI BEN SALAH A LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : treize mille dirhams et 00 cts (13.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : (659.160,00 dhs) six cent cinquante neuf mille cent soixante dirhams et 00 cts TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 32 et 34 335 et 135 du décret 2.22.431 du 8-3-2023 relatif

aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

N° 638/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCHOOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 30J/INV/2026 du 05/03/2026 à 11h

Le 05/03/2026 à 11h, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF C-S d'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national « au rabais ou à majoration » N° : 30J/INV/2026 du 05/03/2026 pour : TRAVAUX D'EXTENSION DU LYCEE COLLEGIAT OMAR IBN ALKHATTAB, PAR (8) HUIT SALLES DE CLASSE, A LA COMMUNE TERRITORIALE MOGREGG, PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.818.783,60 Dhs TTC (Un Million Huit Cent Dix Huit Mille Sept Cent Quatre Vingt Trois Dirhams et 60 Centimes Toutes Taxes Comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 36 000,00 Dhs (Trente Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 640/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التربية الوطنية
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° : 01J/SS/2026

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international à majoration n°: 01J/SS/2026 relatif aux PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX SPORTIFS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE, DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION CASABLANCA-SETTAT, D'EL JADIDA, a été rectifié comme suit :

- Report de la date d'ouverture des plis du 12/02/2026 à 10h au 23/02/2026 à 11h;
- Modification apportée au niveau du portail des marchés publics: le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 28 500,00 DH (Vingt Huit Mille Cinq Cent Dirhams)

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N° 641/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SRHAF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
02/2026/BP

Le 13 Mars 2026 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Président du Conseil Provincial de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE MENANT VERS DOUAR AMADER ILIF
OULGHASSE-COMMUNE OUM RABIA
-PROVINCE KHENIFRA-**

- Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
- Le Maître d'ouvrage : **Conseil Provincial de Khénifra**
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **19 000,00 (Dix-neuf mille dirhams)**

La constitution du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire s'effectuent par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23juin2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics;

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **981 096,00 dhs (Neuf cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-seize dirhams) TTC.**

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23juin2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics;

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23juin2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics;

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Concernant le dossier technique :

- Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigée
B	5	B1,B5.

N° 646/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'innovation



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة الحسن الثاني بـ Casablanca

Avis d'appel d'offres ouvert national à majoration

N°01/FSBM/2026

(Séance publique)

Le 06/03/2026 à 10h00, Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national N°01/FSBM/2026, relatif aux :

**PRESTATION DE JARDINAGE DES ESPACES VERTS DES LOCAUX DE LA FACULTE DES
SCIENCES BEN M'SICK DE CASABLANCA EN LOT UNIQUE.**

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à :
3 900,00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams TTC)	228.958,27 DHS TTC (Deux-cent-vingt-huit mille neuf-cent-cinquante-huit dirhams et Vingt sept centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.

Les concurrents doivent impérativement déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 susmentionné, du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

❖ La visite de lieu sera 27/02/2026 à 11h00 du matin au siège de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca

❖ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 9 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 648/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION GUELIMM OUED-NOUI
PROVINCE DE GUELIMM
CERCLE DE BOUZAKARNE
CAIDAT D'ADAY
COMMUNE TERRITORIALE D'ADAY
DIRECTEUR DES SERVICES
BUREAU DES ETUDES ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert

Il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune d'ADAY à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AO	Type de l'AO	Objet De L'appel D'offres	Estimation T.T.C En Dhs	Caution Provisoire En Dhs	Date Et Heure
01/2026	A.O Ouvert Simplifié Sur Offre De Prix	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PREAU A L'ECOLE AHMED ELMANSOUR EDDAHBI COMMUNE ADAY PROVINCE DE GUELIMM.	139277,95	2500,00	24/02/2026 à 11 H
02/2026	A.O Ouvert National sur offres de prix	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU URBAINE DES QUARTIERS SOUS EQUIPES DE LA COMMUNE TERRITORIALE ADAY - PROVINCE GUELIMM	9.997.938,72	120.000,00	05/03/2026 à 11 H
03/2026	A.O Ouvert National sur offres de prix	Travaux D'extension Des Réseaux BT Au Divers Villages A La CT ADAY Province De Guelmim	762.990,84	13.000,00	05/03/2026 à 13 H

❖ Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

❖ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

❖ Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

❖ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par :

- L'article n° 05 du Règlement de consultation pour l'AO N° : 01/2026.
- L'article n° 10 du Règlement de consultation pour l'AO N° : 02/2026
- L'article n° 05 du Règlement de consultation pour l'AO N° : 03/2026

N° 647/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la recherche scientifique
et de l'innovation



المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة الحسن الثاني بـ Casablanca

Avis d'appel d'offres ouvert national à majoration

N° 02/FSBM/2026

Le 06 mars 2026 à 11h00, il sera procédé à la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à **Prestation de Nettoyage des bâtiments et locaux de la Faculté des Sciences Ben M'Sick de Casablanca, en lot unique.**

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Estimation prix de la prestation	Le cautionnement provisoire est fixé à :
676 192,32 DHS TTC (Six cent soixante seize mille cent quatre vingt douze dirhams et trente deux centime TTC)	11 500,00 (Onze mille cinq cent DHS TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.

- Les concurrents doivent impérativement l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692 juin 2023.

- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 9 du règlement de consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 649/PA

Royaume Du Maroc

Ministre de l'Éducation Nationale, du Primaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

Programme prévisionnel triennal: 2026-2027-2028

Maitre d'ouvrage : Le directeur provincial de Marrakech.
Année budgétaire : 2026

Le programme prévisionnel des marchés que le directeur provincial de Marrakech envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027, est présenté ci-après :

a) PRESTATIONS DES TRAVAUX :

Année budgétaire: 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Travaux d'extension de 35 salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire, 32 salles de classe de l'enseignement secondaires collégial et 012 salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement secondaires qualifiant.	C.T ouahd sidi brahim-lamabba-loudane-harbil-tasaltane-saada-souhla-lamara-loudaya	16 758 000,00	Appel d'offre ouvert international	Juin/2026	
2	Travaux de construction du de 03 lycées collégiaux	MENARA ; HARBI	26 777 520,00	Appel d'offre ouvert international	Juin/2026	
3	Travaux de construction du de 01 lycée collégial AL YASSAMINE	SAADA	8 925 840,00	Appel d'offre ouvert	Janvier/2026	
4	Travaux de construction du 03 lycées QUALIFIANTS	SAADA-AGAFAY	30 590 460,00	Appel d'offre ouvert international	Juin/2026	
5	Travaux de construction du lycée qualifiant OULAD HASSOUNE	OULAD HASSOUNE	10 196 820,00	Appel d'offre ouvert international	Janvier/2026	
6	Travaux de construction du lycée qualifiant OUIDANE	WIDANE	10 196 820,00	Appel d'offre ouvert international	Janvier/2026	
7	Travaux de construction de 04 ECOLES PRIMAIRES	Harbil-MENAREA	24 480 000,00	Appel d'offre ouvert international	Juin/2026	
8	Travaux de mise à niveau de 30 établissements scolaires (des accessibilités et toilettes pour les personnes à besoins spécifiques).	Etablissements scolaires de l'enseignement primaires	129 000,00	Appel d'offre ouvert national simplifié	Avril/2026	
9	Travaux d'aménagement des établissements scolaires pionniers : 56 écoles primaires + 10 collèges	Etablissements scolaires de l'enseignement primaires et collégiales	23 310 000,00		Avril/2026	
10	Travaux d'aménagement de 61 salles de préscolaire	Etablissements scolaires de l'enseignement primaires	183 000,00		Mars 2026	
11	Travaux de branchement au réseau d'assainissement, d'eau potable et d'électricité de 07 écoles primaires	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire,	210 002,00		Mars 2026	
12	Travaux d'aménagement des établissements scolaires : 01 internat d'un lycée +01mur de clôture et aménagement extérieur d'un lycée +01 lycées qualifiant	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire et qualifiant	3 325 998,00		Avril/2026	
13	Travaux d'installation de support vidéoprojecteur pour 761 salles primaires et 221 salles collèges	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire, collégiale	1 178 400,00		Février/2026	

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaires, secondaires collégiaux et secondaires qualifiants.	Les établissements scolaires relevant de la DP de Marrakech
2	Travaux de mise à niveau des établissements scolaires (construction des accessibilités et toilettes pour les personnes à besoins spécifiques).	
3	Travaux de construction des murs et clôtures.	
4	Travaux de construction des toilettes.	
5	Travaux de branchement au réseau d'assainissement, d'eau potable et d'électricité.	
6	Travaux d'aménagement et de renouvellement du réseau interne d'eau et d'assainissement.	
7	Travaux de démolition des espaces abandonnées et non inutilisées.	
8	Travaux d'aménagement des internats.	

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaires, secondaires collégiaux et secondaires qualifiants.	Les établissements scolaires relevant de la DP de Marrakech
2	Travaux de mise à niveau des établissements scolaires (construction des accessibilités et toilettes pour les personnes à besoins spécifiques).	
3	Travaux de construction des murs et clôtures.	
4	Travaux de construction des toilettes.	
5	Travaux de branchement au réseau d'assainissement, d'eau potable et d'électricité.	
6	Travaux d'aménagement et de renouvellement du réseau interne d'eau et d'assainissement.	
7	Travaux de démolition des espaces abandonnées et non inutilisées.	
8	Travaux d'aménagement des internats.	

b) PRESTATIONS DE FOURNITURES :

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	L'achat du dispositif pour la gestion des examens de la 3ème année de l'enseignement collégial et	450 000,00	Le Centre provincial des examens	Appel d'offres national ouvert simplifié	Février 2026	Réservé

2	la 6ème année de l'enseignement primaire. Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.	1 500 000,00	Ecole Al Matar El Askari	Appel d'offres national ouvert simplifié	Mars 2026	Réservé
3	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires.	900 000,00	-La direction Provinciale. -Ecole Al Matar El Askari	Appel d'offres national ouvert simplifié	Mars 2026	Réservé
4	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la formation continue programmée par la direction provinciale.	200 000,00	La direction Provinciale	Appel d'offres national ouvert simplifié	Mars 2026	Réservé
5	Acquisition d'équipement pour l'éducation inclusive pour 03 salles	180 000,00	Les établissements scolaires concernés	Appel d'offres national ouvert simplifié	Mai 2026	Réservé

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	L'achat du dispositif pour la gestion des examens de la 3ème année de l'enseignement collégial et la 6ème année de l'enseignement primaire.	Le Centre provincial des examens
2	Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.	Ecole Al Matar El Askari
3	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires.	-La direction Provinciale -Ecole Al Matar El Askari
4	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la formation continue programmée par la direction provinciale.	La direction Provinciale
5	Acquisition d'équipement pour l'éducation inclusive.	Les établissements scolaires concernés
6	Renouvellement d'équipements des internats et cantines scolaires.	Les établissements scolaires concernés

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	L'achat du dispositif pour la gestion des examens de la 3ème année de l'enseignement collégial et la 6ème année de l'enseignement primaire.	Le Centre provincial des examens
2	Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.	Ecole Al Matar El Askari
3	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la direction provinciale de Marrakech et ses établissements scolaires.	-La direction Provinciale -Ecole Al Matar El Askari
4	Achat de fournitures de bureau, reprographie et informatiques pour la formation continue programmée par la direction provinciale.	La direction Provinciale
5	Acquisition d'équipement pour l'éducation inclusive.	Les établissements scolaires concernés
6	Renouvellement d'équipements des internats et cantines scolaires.	Les établissements scolaires concernés

c) PRESTATIONS DE SERVICES :

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Etudes techniques : contrôles techniques : géotechniques, études architecturales de : 03 LYCEES COLLEGIUAUX, 03 LYCEES QUALIFIANTS ET 04 ECOLES PRIMAIRES	Menara-HARBIL-SAADA-AGAFAY	1 675 800,00		Février/2026	
2	Etudes d'extension de 35 salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire, 32 salles de classe de l'enseignement secondaires collégial et 08 salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement secondaires qualifiant.	C.T ouahd sidi brahim-lamabba-loudane-harbil-tasaltane-saada-souhla-lamara-loudaya	1 702 400,00	Appels d'offres international ouvert	Février/2026	
3	Etudes techniques d'aménagement des établissements scolaires pionniers : 56 écoles primaires + 10 collèges	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire et collégiale	2 670 000,00		Avril 2025	
4	Etudes techniques d'aménagement des établissements scolaires:01 internat d'un lycée +01mur de clôture et aménagement extérieur d'un lycée +01 lycées qualifiant	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire et qualifiant	160 000,00		Avril 2025	
5	Etudes techniques pour construction de 02 latrines aux établissements de l'enseignement primaire	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire	10 000,00		Avril 2025	
6	Prestation de nettoyage aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.	Etablissements scolaires de l'enseignement primaire, collégiale et qualifiant	1 897 129,72	Appel d'offres international ouvert	Juin/ 2026	
7	Prestation de gardiennage aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech.	La direction provinciale et les établissements scolaires de l'enseignement primaire, collégiale et qualifiant	9 852 156,28	Appel d'offres international ouvert	Juin/ 2026	

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Prestation de restauration pour les élèves des internats et cantines scolaires	Les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech
2	Prestation de gardiennage	-Les établissements scolaires primaires et secondaires qualifiants relevant de la DP Marrakech.
3	Prestation de nettoyage	-Les établissements scolaires secondaires qualifiants relevant de la DP Marrakech et la direction provinciale.

4	Etudes d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaires, secondaires collégiaux et secondaires qualifiants.	Les établissements scolaires relevant de la DP de Marrakech
5	Etudes de mise à niveau des établissements scolaires (construction des accessibilités et toilettes pour les personnes à besoins spécifiques).	
6	Etudes de construction des murs et clôtures.	
7	Etudes de construction des toilettes.	
8	Etudes de branchement au réseau d'assainissement, d'eau potable et électricité.	
9	Etudes d'aménagement et de renouvellement du réseau interne d'eau et d'assainissement.	
10	Etudes de démolition des espaces abandonnées et non inutilisées.	Les établissements scolaires relevant de la DP de Marrakech
11	Etudes d'aménagement des internats.	

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Prestation de nettoyage	-La direction provinciale de Marrakech -Les établissements scolaires primaires et secondaires collégiaux relevant de la DP de Marrakech
2	Prestation de gardiennage	-Les établissements scolaires secondaires collégiaux relevant de la DP Marrakech.
3	Etudes d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaires, secondaires collégiaux et secondaires qualifiants.	Les établissements scolaires relevant de la DP de Marrakech
4	Etudes de mise à niveau des établissements scolaires (construction des accessibilités et toilettes pour les personnes à besoins spécifiques).	
5	Etudes de construction des murs et clôtures.	
6	Etudes de construction des toilettes.	
7	Etudes de branchement au réseau d'assainissement, d'eau potable et électricité.	
8	Etudes d'aménagement et de renouvellement du réseau interne d'eau et d'assainissement.	
9	Etudes de démolition des espaces abandonnées et non inutilisées.	
10	Etudes d'aménagement des internats.	

N° 650/PA

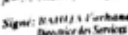
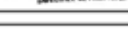
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE TECHNIQUE

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un CAFE sis : Operation Ryad IDmaj 1 Bloc 23 N° 99 sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouna T.F.N 14702/C. Au nom de M TIBARINR ABDELLAH.

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE

Signature: 
Signature: 
Signature: 

N° 651/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم تارودانت
جماعة ليغرم

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

تنظم جماعة ليغرم يوم 22 مارس 2026 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لمنحة 2026 لولوج درجة مساعد تقني د1 السلم 8 لفائدة المساعدين التقنيين د2 السلم 6 المستوفين للشروط النظامية. يحدد عدد المناصب المتباري بشتاتها : واحد

يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموظفين بجماعة ليغرم يوم 18 مارس 2026 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات.

N° 652/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE DES ARRONDISSEMENT ANFA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT ANFA
DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES ET DES AFFAIRES FINANCIERES
BUREAU DES MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert national Sur offres de prix n° 17/AA/2025 Le MARDI 10 MARS 2026 à 12 H, il sera procédé, dans le bureau du président de l'arrondissement Anfa, sis Rue Skhirat angle Ain Atiq Casablanca à l'ouver-

ture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 17/AA/2025 du 10/03/2026 Pour : Travaux d'Aménagement des Espaces verts et Aire des jeux de L'Arrondissement Anfa Lieu d'exécution : Hay el Hank arrondissement Anfa, commune de Casablanca, préfecture des arrondissements d'Anfa, Wilaya de la région de Casablanca-Settat. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 602 086,56 (Six Cent Deux Mille Quatre Vingt Six Dirhams, Cinquante Six Centimes)

Toutes taxes comprises. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 9.000,00 Neuf Mille dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation. La visite des lieux aura lieu le MERCREDI 04 MARS 2026 au siège de l'Arrondissement Anfa sis Rue Skhirat angle Ain Atiq Casablanca à 11 heures N° 655/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHES

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إيزركان أيت ملول
مجلس العمالة
مصلحة الشؤون المالية والممتلكات
مكتب المظفات

AVIS RECTIFICATIF N°02 DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 02/2026/BP

Le président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul informe le public que l'avis de l'appel d'offres ouvert national à majoration N°02/2026/BP. Ayant pour objet :

« Nettoyage du siège du Conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul sis à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul »

Publié au journal Libération n° 10.706 du 13/01/2026 et n°10.721 du 31/01/2026 et 01/02/2026, a été rectifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis est reportée au jour du 24/02/2026 à 11 heures au lieu de la date du 12/02/2026 à 11 heures.
- Des modifications ont été insérées au niveau du règlement de consultation (Article n° 09).

مظفاتي قازع مجمع الماعون وقازع إيزرايم الزود التي المنطقة الصناعية أيت ملول
بوت رقم 642
الهاتف: +212 0528 33 33 61
البريد الإلكتروني: cp.inezgane@pma11.com
الموقع الإلكتروني: www.cpi.inezganeaitmelloul.ma

N° 653/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL

AVIS DE RECTIFICATION ET REPORT DE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ N° : 02/2026/BGC/PAZ

Le Président du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal annonce au public que l'avis d'appel d'offre ouvert national simplifié N° 02/2026/BGC/PAZ, publié au journal libération n° 10723 du 03/02/2026 relatif à : Frais de restauration et hébergement des invités du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas.

A été rectifié comme suite : restauration et hébergement des invités du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas au lieu de : Frais de restauration et hébergement des invités du Groupement des communes Haut et Moyen Atlas et reporter comme suit la date d'ouverture des plis sera le 23 février 2026 à 11 heures au lieu de 16 février 2026 à 11 heures.

N° 654/PA

Procès Verbal De L'assemblée Générale Extraordinaire
FIDUCIAIRE KING
CONSULTING -SARL-
BOUZNKA Tél/Fax:
0537743001 GSM:
0661205870.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/01/2026 : Au siège social : RESIDENCE ROKIA 2 BOULEVARD PALESTINE EL ALIA MOHAMMEDIA, les associés de la société à responsabilité limitée « GROUPE SCOLAIRE ARAPO PRIVE » SARL au capital de 500 000,00 dhs, se sont réunis en assemblée générale.

Cession des parts
L'assemblée générale prend acte de cession de 1200 parts de la société par ASKIK MOHAMMED, au profit de Mme. HALIMA AIMRANI, 1200 parts de la société par ASKIK MOHAMMED, au profit de Mme. ASKIK HANANE, et 1200 parts de la société par ASKIK MOHAMMED, au profit de Mlle. LILIANE ASKIK.

* Transformation de la forme juridique de la société
L'assemblée générale approuve la transformation de la forme juridique de la société d'une société à Responsabilité Limitée à Associé Unique à une Société à Responsabilité Limitée.

La société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Mohammedia sous le N°17547.

N° 656/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/DBMRH/SMP
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 07/BG/F/2026

Le 24/02/2026 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 07/BG/F/2026 du 24/02/2026 à 10 heures relatif à l'achat d'imprimantes multifonctions et de coffre-fort au profit des postes de commandement - Province de Settat

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 dh (Cinq Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent soixante dix Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (270.000,00 Dh T.T.C.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par

voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus et notices demandées sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre dévance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception à la division susmentionnée ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N° 657/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/DBMRH/SMP
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N° 16/BG/F/2026

Le 24/02/2026 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° 16/BG/F/2026 du 24/02/2026 à 11 Heures relatif à l'achat de produits de nettoyage et de produits alimentaires - province de settat

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 dh (Cinq Mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent quatre vingt quatre Mille quarante centimes Toutes Taxes Comprises (294.124,40 Dh T.T.C.)

LE CONTENU, LA PRESENTATION AINSI QUE LE DEPOT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 30,32 ET 34 DU DECRET N° 2-22-431 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

LES PROSPECTUS ET NOTICES DEMANDEES SONT MIS DANS UN PLI DISTINCT DEPOSE AU PLUS TARD LE JOUR OUVRABLE PRECEDANT LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS CONTRE DELIVRANCE PAR LE MAITRE D'OUVRAGE D'UN ACCUSE DE RECEPTION A LA DIVISION SUSMENTIONNEE OU REMIS, SEANCE TENANTE, AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 9 DU REGLE-

MENT DE CONSULTATION

N° 658/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE N° 12/BG/F/2026

Le 25/02/2026 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix relatif à L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE CONFERENCE EN SONORISATION AU SIEGE DE LA PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de SIX MILLE dirhams (6000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent trente et un mille cinquante-six DIRHAMS toutes taxes comprises (331.056,00dhs T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les prospectus et notices demandées sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre dévance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception à la division susmentionnée ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres .
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 659/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE N° 08/BG/F/2026

Le 27/02/2026 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix relatif à L'ACHAT D'EQUIPEMENT EN MOBILIER AU PROFIT DU SIEGE DE LA PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de CINQ MILLE dirhams (5000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DIX DIRHAMS toutes taxes comprises (281.010,00dhs T.T.C.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Les prospectus et notices demandées sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre dévance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception à la division susmentionnée ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 660/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territorial et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°08/2026

(Appel d'offres réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs)

Le Mardi 17 Mars 2026 à 10h heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 08/2026 du 17/03/2026 pour objet : La réalisation des études techniques relatives à la construction de pistes rurales dans la zone d'action de la Direction provinciale d'Agriculture d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Soixante Quinze Mille Dirhams (75 000,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Cinq Cent Dirhams (1 500,00 dhs)

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 661/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire ET des Sports
Académie Régionale d'Education ET de Formation - Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine

Bureau des Marchés
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE

N° 03/CA/2026

Le 09/03/2026, à 10H30 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : Construction du lycée collégial IBN KHALDOUNE à la C.T. Ghamat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 8 300 000,00 DH HT (Huit millions trois cent mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers selon l'une des modalités suivantes :

1. Par dépôt physique, contre récépissé, au Bureau des Marchés de la Direction Provinciale d'Al Haouz à Tahannaout.
2. Par envoi postal, sous pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse du bureau précité.
3. Par remise directe au président du jury, au début de la séance d'ouverture des plis et avant l'ouverture officielle de ceux-ci.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 662/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports

Académie Régionale d'Education et de Formation - Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ

Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine

Bureau Des Marchés
Appel d'offres ouvert national « sur offres de prix »

N°05/INV/2026

Le 05/03/2026, à 10H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs

à L'appel d'offres ouvert national « sur offres de prix » à pour objet L'Etude technique et suivi de : Construction du lycée collégial IBN KHALDOUNE à la C.T. Ghamat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 90 000,00 DH TTC (Quatre-vingt-dix mille Dirhams 00 cts TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 663/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Education et de Formation - Région Marrakech
Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Service Des Affaires Administratives Et Financières, Des Constructions, Des Equipements Et Du Patrimoine

Bureau Des Marchés
Appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » N° 06/INV/2026

Le 05/03/2026, à 12H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à L'appel d'offres ouvert national « Au Rabais ou à Majoration » à pour objet L'Essais de laboratoire pour : Construction du lycée collégial IBN KHALDOUNE à la C.T. Ghamat.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 70 200,00 DH TTC (Soixante-dix mille deux cents Dirhams 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 664/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié n°
HZ/02/2026

Le 24/02/2026 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix pour : PLAN DE CAMPAGNE 2026 FOURNITURE DE PANEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER DE LA DPETL D'AL HAOUZ PROVINCE D'AL HAOUZ

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quatre-vingts mille cinq cent soixante dirhams 0 centime TTC (580 560,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 665/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié n°
HZ/03/2026
APPEL D'OFFRE DESTINE A LA TRES PETITE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, DE LA COOPERATIVE, DE L'UNION DES COOPERATIVES ET D'AUTO-ENTREPRENEUR

Le 24/02/2026 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la

Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix pour : PLAN DE CAMPAGNE 2026

Fourniture de matériaux de construction et émulsion de bitume - Province d'AL HAOUZ

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent cinquante-quatre mille cent soixante dirhams 0 centime TTC (254 160,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 666/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié n°
HZ/04/2026
APPEL D'OFFRE DESTINE A LA TRES PETITE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, DE LA COOPERATIVE, DE L'UNION DES COOPERATIVES ET D'AUTO-ENTREPRENEUR

Le 24/02/2026 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix pour : PLAN DE CAMPAGNE 2026

Fourniture de bois de chauffage pour le personnel de la DPETL d'AL HAOUZ - Province d'Al-haouz

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Huit cent Dirhams (800,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : Quarante-neuf mille cinq cents dirhams 0 centime TTC (49 500,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 667/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié n°
HZ/05/2026
APPEL D'OFFRE DESTINE A LA TRES PETITE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, DE LA COOPERATIVE, DE L'UNION DES COOPERATIVES ET D'AUTO-ENTREPRENEUR

Le 26/02/2026 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix pour : PLAN DE CAMPAGNE 2026

ACHAT D'HABILEMENT POUR LE PERSONNEL DE LA DPETL D'AL HAOUZ - Province d'AL HAOUZ

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize dirhams 0 centime TTC (197 496,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 668/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié n°
HZ/06/2026

APPEL D'OFFRE DESTINE A LA TRES PETITE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE, DE LA COOPERATIVE, DE L'UNION DES COOPERATIVES ET D'AUTO-ENTREPRENEUR

Le 26/02/2026 à 11 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié, sur offres des prix pour : Fourniture des produits d'alimentation pour le personnel de la DPETL d'AL HAOUZ - Province d'AL HAOUZ

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire dématérialisé est fixé à la somme de : Quatre mille Dirhams (4 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent soixante-dix-sept mille soixante-dix dirhams 0 centime TTC (277 070,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 669/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE

DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 01/2026/BP

Le 10/03/2026 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé au siège du Conseil Provincial d'Assa Zag (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix portant sur : Achat de fournitures de bureau et fournitures pour matériel informatique au profit des services relevant du conseil Provincial d'Assa-Zag.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au Service des Marchés du Conseil Provincial d'Assa Zag, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de neuf mille huit cents soixante-dix-neuf Dirhams (9 879,00 DH);

*L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-deux Dirhams TTC (493 962,00 DH);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31 32 et 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34,37 et 135 du Décret n°2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation

N° 670/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE OULTANA
CAIDAT IWARIDEN AIT
MANNA
COMMUNE
TERRITORIALE SIDI
BOULKHALF
APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX

L'an deux mil vingt-six le 04 Mars 2026 à 11h ; il sera procédé, dans le bureau de Mr : le Président de la commune territoriale de sidi boukhalf au siège de la commune à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N°03 /2026, Ayant pour objet :

ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PISTE EN BICOUCHE D'UNE LONGUEUR DE 12.00 KM DE IMI NTZI A IMI N'OUAQUA, COMMUNE SIDI BOULKHALF

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être téléchargés à partir du portail des marchés Publics site : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3 100,00 Dhs (Trois Mille cent dirhams).

L'estimation du cout des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 158 400,00Dhs

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-341 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics et à l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministère de l'économie et des finances chargées du budget n° 1692-23 du 23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent Procéder à la soumission électronique

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 671/PA



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25T068/PLGV

Travaux d'extension des postes électriques ONEE (poste CTM, Sidi Maarouf, Ouled Haddou, SNEP) pour le raccordement électrique des nouvelles sous-stations ONCF (Casa Sud, Sidi Maarouf, Zenata Et Ain Sebba).

Le Directeur Support porte à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au 26/02/2026 à 10h00.

N° 672/PA

Portrait



Antoine Arnault

Le "fils de" qui creuse son sillon au sein du géant français du luxe LVMH

Devenu l'un des visages du géant français du luxe LVMH, Antoine Arnault, deuxième des cinq enfants du milliardaire Bernard Arnault, prend encore du galon avec son entrée à la direction du groupe, où il rejoint sa sœur aînée Delphine et son père, qui en est le PDG.

Le dirigeant âgé de 48 ans s'est fait connaître du grand public notamment en incarnant largement le partenariat de LVMH avec les Jeux olympiques de Paris ou en prenant en main le club de football Paris FC, acheté par la famille Arnault.

Il est aujourd'hui chargé de l'image et de l'environnement de LVMH (Louis Vuitton, Dior, Celine, Moët & Chandon, Hennessy...), préside la maison Berluti et est directeur général de la holding qui contrôle LVMH.

La ressemblance physique avec son père est frappante: même visage, mêmes yeux bleus, même silhouette longiligne.

"Mais dans la manière de réfléchir, on ne se ressemble pas trop", explique à l'AFP Antoine Arnault. "C'est un

complément, il est plus littéraire, je suis plus scientifique", dit de lui Bernard Arnault.

Eric Briones, cofondateur de l'école Paris School of Luxury, précise auprès de l'AFP: "Il est en complémentarité par rapport au père qui est plutôt joueur d'échecs, alors que le fils est joueur de poker."

Et il apporte "une séduction et une chaleur humaine qui ne sont pas les qualités premières de son père", ajoute-t-il, estimant aussi qu'Antoine Arnault "est diplomate".

Issu du premier mariage de Bernard Arnault avec Anne Dewavrin, comme sa sœur Delphine dont il est proche, il a aussi trois demi-frères, Alexandre, Frédéric et Jean, nés, eux, du second mariage du milliardaire avec Hélène Mercier.

Il a étudié à HEC Montreuil après une éducation dans des écoles privées catholiques parisiennes et une adolescence où il assure en avoir "fait voir de toutes les couleurs" à son père, puis a complété avec un master de l'Institut européen de l'admini-

stration des affaires (Insead) près de Paris.

"Une question de timing"

Amateur de cols roulés et joueur émérite de poker, il est marié à la mannequin russe Natalia Vodianova, mère de trois enfants d'une précédente union et avec laquelle il a eu deux fils.

A 23 ans, il crée la société Domainoo, spécialisée dans la recherche et la protection de noms de domaine sur internet, et la revend deux ans plus tard, en 2002, et entre la même année chez LVMH comme responsable marketing et directeur du réseau province de Louis Vuitton.

Un enfant de Bernard Arnault aurait-il pu avoir un autre choix que LVMH? "J'aurais eu le droit de le faire si j'avais été un grand sportif ou un grand musicien", répond Antoine Arnault à l'AFP.

"Je ne pense pas avoir de nombreux talents mais je pense sentir les situations, les gens, comprendre quand une opportunité survient, s'il est temps de dégainer ou de patiemment passer son tour, (...)

(j'ai) peut-être aussi le sens de la formule, des images, des mots", s'est-il décrit lui-même en recevant la légion d'honneur fin septembre.

"C'est pour cela que tu acceptes depuis de nombreuses années ma voix dissonante dans ce petit théâtre du 9e étage (du siège de LVMH,

ndlr) et que tu fais confiance à cet instinct", a-t-il dit en s'adressant à son père.

Mais attention, souligne Eric Briones, Antoine Arnault "est un ambitieux, même s'il dit le contraire". "Plus politique qu'homme d'affaires", ajoute-t-il.

Dans une interview au quotidien français Libération, il s'affichait récemment en rassembleur, alors que fuient dans la presse les dissensions au sein de la fratrie, à mesure que se pose la question de la succession future du patriarche, qui fêtera ses 77 ans en mars.

Une interview donnée à un journal pourtant devenu "un chiffon rouge" (selon les mots d'Antoine Arnault...) dans la famille depuis une célèbre Une de 2012 qui affichait un "Casse-toi, riche con!" avec la photo de Bernard Arnault accusé de vouloir la nationalité belge.

"En communication comme dans les affaires, tout est une question de timing". Dixit Antoine Arnault, quand il a reçu la légion d'honneur.

”
La ressemblance physique avec son père est frappante : même visage, mêmes yeux bleus, même silhouette longiligne. "Mais dans la manière de réfléchir, on ne se ressemble pas trop", explique à l'AFP Antoine Arnault

Sport

Raid Sahraouiya 2026

La rivalité monte d'un cran



Sur les dunes de Dakhla, l'intensité est montée d'un cran au deuxième jour des épreuves de la 12^e édition du Raid Sahraouiya, les participantes ayant dû puiser dans leurs réserves physiques, transformant chaque obstacle en véritable leçon de persévérance et d'entraide.

A cette étape du challenge, les raideuses ont entamé les épreuves programmées par une course en VTT, sur une distance de 3 km de sable, puis une montée de 2 km menant au plateau, suivie d'une section en terrain mixte de 7,7 km jusqu'au ravitaillement (km 12,7).

Après avoir laissé le vélo au parc VTT, elles ont effectué le Coastering jusqu'à la Dune Blanche avant de revenir par la plage. La deuxième partie du VTT s'est étendue sur 8,8 km de piste sableuse jusqu'au point d'arrivée.

Chaque étape apparaît comme une barrière à surmonter, une suite d'épreuves où seule une solidarité sans faille permet de dépasser les obstacles disséminés sur le parcours.

Dans une déclaration à la MAP, Wissal Touzribt, membre du Comité d'organisation de cette course, a souligné que les épreuves se déroulent sur un site exceptionnel, en plein cœur des dunes avec des paysages impressionnants.

"L'épreuve est certes difficile, mais le niveau des

participants est très élevé, elles sont particulièrement fortes et ont même terminé avant le temps prévu", a-t-elle ajouté.

Pour sa part, la participante française Caroline Drouin a exprimé sa joie de prendre part à cette épreuve de vélo, notant avoir été à l'aise sur les premiers kilomètres. La suite a été plus physique, avec une grande partie de course à pied dans le sable, a-t-elle expliqué, affirmant avoir réussi à gérer l'effort, malgré le vent qui soufflait tout au long du parcours.

Le point d'orgue de cette étape a été la traversée de paysages naturels spectaculaires aux couleurs éclatantes, lors de l'ultime tronçon à vélo, a relevé Caroline Drouin.

Durant toutes les épreuves de la Sahraouiya, les participantes sont accompagnées d'un staff médical et technique pour assurer le déroulement de l'événement dans les meilleures conditions.

Organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 12^e édition du Raid Sahraouiya (7-14 février) connaît la participation de 100 raideuses dans un cadre exceptionnel entre la baie et les dunes de Dakhla, autour d'une vision engagée du sport en tant que levier d'émancipation féminine, de solidarité active et de dialogue interculturel.

Dakhla. Maria Zoubair (MAP)

Coupe Davis

Défaite de l'équipe du Maroc face à la Colombie

Le Maroc a signé une grande prestation lors des play-offs du groupe mondial I de la Coupe Davis de tennis, qui se sont déroulés les 7 et 8 février à Casablanca, malgré une défaite face à une équipe colombienne expérimentée et mieux classée (1-3).

Le Maroc avait, pourtant, idéalement entamé la rencontre grâce à Reda Bennani (ATP 556), auteur d'une belle performance face à Adria Soriano Barrera (ATP 390) sur le score de 7/6, 7/5, offrant ainsi le premier point à l'équipe nationale, indique, lundi, la Fédération Royale marocaine de tennis (FRMT) dans un communiqué.

Dans le deuxième match, Taha Baadi (ATP 582) s'est incliné face à Nicolas Mejia (ATP 169) sur le score de 6/3, 6/2, permettant à la Colombie de revenir à égalité.

Le match de double, particulièrement disputé, a vu la paire marocaine Karim Bennani/ Younes Lalami Laaroussi s'incliner de justesse face à Nicolas Barrientos (86^e mondial en double) et Juan Sebastian Gomez (7/6, 7/6).

Lors du 4^e match, Reda Bennani a livré une rencontre intense de plus de 2h30 face au N°1 colombien Nicolas Mejia, s'inclinant après un combat en trois sets : 6/1, 4/6, 6/2, concluant, ainsi, une confrontation engagée et riche en intensité.

Malgré la défaite, l'équipe marocaine, composée de jeunes joueurs sous la houlette de Hicham Arazi, a fait preuve d'un bel esprit de compétition et d'une grande combativité face à une sélection colombienne plus expérimentée, confirmant le potentiel de la nouvelle génération du tennis national, conclut le communiqué.



L'OM et De Zerbi au bord du vide



Balayé dimanche par le Paris SG (5-0) et déjà éliminé de la Ligue des champions, l'OM traverse une période très pénible et son entraîneur Roberto De Zerbi, qui reconnaît lui-même être en mal de solutions, n'a plus beaucoup de leviers pour sauver la saison.

Le match aller, remporté par l'OM au Vélodrome (1-0), puis le Trophée des Champions sauvé d'extrême justesse par les Parisiens au Koweït, avaient pu faire croire que l'écart entre les deux vieux rivaux du football français s'était, au moins un peu, resserré.

Mais le récit réussi dimanche par l'équipe de Luis Enrique est venu rappeler qu'il y avait en réalité toujours un monde d'écart entre les deux clubs.

Corrigé sur le terrain, l'OM a vu la sanction se poursuivre lundi matin avec les premiers titres de la presse locale ("Nuls" ou "Les sous-doués dans la capitale", pour La Provence) et il faudra guetter samedi l'accueil du Vélodrome lors de la venue de Strasbourg.

"Paris n'a pas été trop fort, c'est nous qui n'avons pas été assez bons", a en tous cas assuré dimanche Himad Abdelli, qui avait sans doute imaginé autre chose pour ses débuts sous le maillot marseillais.

Son avis sur le PSG est discutable (car les joueurs de la capitale ont été extrêmement impressionnants), mais pas celui sur l'OM, effectivement passé totalement au travers de ce grand rendez-

vous, ce qui lui arrive bien trop souvent depuis plusieurs semaines.

Objectif Coupe

Marseille a été ainsi écrasé à domicile par Liverpool (3-0) avant de sombrer à Bruges (3-0), où il a laissé filer la qualification pour les barrages de la Ligue des champions qui lui tendait les bras.

L'OM a aussi chuté contre Nantes de façon inexplicable (2-0) et a abandonné des points au Paris FC alors qu'il avait le match en mains (de 2-0 à 2-2).

Au bout du compte, Marseille n'a donc plus d'objectif européen et a glissé à la 4^e place du championnat, derrière Paris, Lens et Lyon.

Plus embêtant encore, alors que l'équipe a été renforcée par des joueurs supposément de gros calibre (Benjamin Pavard, dont l'aventure olympienne vire au fiasco, Igor Paixao, Nayef Aguerd...), l'OM compte quatre points de moins que la saison dernière au même stade.

Le podium et la qualification directe pour la Ligue des champions, primordial pour un club dépensier, restent atteignables et la Coupe de France, que Marseille attend depuis 1989, est toujours un peu plus qu'un lot de consolation.

Montagnes russes

Mais la dynamique actuelle de l'OM est inquié-

tante, comme l'est l'impuissance admise par De Zerbi, qui fait depuis des semaines les mêmes constats sans parvenir à corriger les insuffisances.

"Je n'ai pas d'explication et c'est le plus grand problème. Le match commence et tu ne sais pas qui est sur le terrain. Je prends mes responsabilités, ce soir encore. On a fait un match indigne et il faut demander pardon, comme après Bruges", a-t-il ainsi déclaré dimanche soir.

"Honnêtement, si j'avais la solution pour cette irrégularité, je la trouverais à n'importe quel prix. C'est la première fois de ma carrière que j'ai une équipe en montagnes russes comme cela", a-t-il aussi regretté, sans évoquer son avenir à Marseille.

Dans un club habitué à essorer ses entraîneurs, le projet annoncé d'un cycle de trois ans avec De Zerbi avait fait sourire les plus sceptiques. Le technicien italien arrivera-t-il déjà à boucler deux saisons ?

Dimanche, il a expliqué qu'il allait échanger avec le président Pablo Longoria et le directeur du football Medhi Benatia, mais en assurant qu'il n'y avait rien d'exceptionnel à ces discussions. "On va parler avec les dirigeants comme on le fait toujours pour trouver des solutions, comme après Bruges, Rennes ou Lens", a-t-il dit.

"Je ne suis pas découragé, je suis triste car on ne doit pas jouer de cette manière et perdre de cette manière", a aussi ajouté De Zerbi. Marseille attend en effet un autre résultat et une autre manière de faire samedi contre Strasbourg.

Un exercice de rapidité cérébrale réduirait le risque de démence

Un exercice informatique d'entraînement cérébral simple et peu onéreux permettrait de réduire de 25% le risque de développer une démence, estime une étude publiée lundi mais à interpréter avec prudence, selon des chercheurs extérieurs.

S'il existe actuellement quantité de jeux et d'applications d'entraînement cérébral prétendant lutter contre le déclin cognitif, peu de travaux scientifiques de qualité et de long terme ont démontré leur efficacité.

Cette nouvelle étude, publiée dans la revue "Alzheimer's and Dementia: Translational Research & Clinical Research", a débuté à la fin des années 1990 et impliqué plus de 2.800 participants de 65 ans ou plus, aléatoirement soumis à trois types d'exercices distincts (vitesse, mémoire, raisonnement) ou inclus dans un groupe témoin.

Les participants ont d'abord

suivi une séance d'entraînement cérébral d'une heure, deux fois par semaine pendant cinq semaines. Puis, un an et trois ans après, quatre séances de rappel. Au total: moins de 24 heures d'entraînement. Après cinq, dix, vingt ans, l'entraînement à la vitesse - qui consistait à cliquer sur des voitures et panneaux routiers apparaissant à différents endroits d'un écran d'ordinateur - est apparu comme "le plus bénéfique", a déclaré à l'AFP Marilyn Albert, co-auteur de l'étude et membre de l'université John Hopkins à Baltimore (Etats-Unis).

Après deux décennies, les personnes ayant suivi l'entraînement à la vitesse et les rappels ont vu leur risque de développer une démence chuter de 25%. Deux autres types d'entraînement n'ont pas montré d'effet significatif.

Pour la vitesse, "nous supposons que l'entraînement a eu un



effet sur la connectivité du cerveau", a résumé Marilyn Albert.

"Pour la première fois, cette étude de référence donne une idée de ce qui est possible pour réduire le risque de développer une démence", a-t-elle commenté.

Mais "bien que statistique-

ment significatif, le résultat n'est peut-être pas aussi impressionnant", a averti Rachel Richardson, chercheuse à la Cochrane Collaboration, pointant notamment au Science Media Centre les importantes marges d'erreur.

Baptiste Leurent, expert en

statistiques médicales à l'University College de Londres, a aussi évoqué "d'importantes limites", notant qu'un résultat significatif sur un sous-groupe n'est généralement pas une preuve suffisante d'efficacité globale.

Pour les auteurs de l'étude, si les résultats ne concernent qu'un entraînement spécifique, ils restent "extrêmement importants", a dit Marilyn Albert: réduire la démence chez 25% de la population étasunienne pourrait économiser 100 milliards de dollars en soins.

Découvrir le mécanisme exact expliquant pourquoi l'entraînement à la vitesse a fonctionné pourrait désormais aider les chercheurs à concevoir un nouvel exercice plus efficace.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la démence touche 57 millions de personnes et constitue la septième cause de décès dans le monde.

Recette

Salade de pommes de terre aux haricots verts



Ingrédients

500g de petites pommes de terre
250g de haricots verts
4 c à soupe d'huile
1 c à soupe de vinaigre
1 gousse d'ail écrasée
2 piments, émincés et émincés
6 brins de coriandre, hachés
1 c à café de graines de carvi

Préparation

Couper en deux les pommes

de terre les faire cuire à petit bouillon 20. Elles doivent être tendres, mais fermes, les égoutter. Ébouillanter, puis égoutter les haricots.

Assaisonnement:

Mettre dans un bol l'huile d'olive, le vinaigre, l'ail, les piments, la coriandre, le carvi et battre le tout.

Servir la salade tiède ou froide, avec l'assaisonnement préparé au dernier moment.

ChatGPT, mauvais docteur ?

Une étude met en cause la capacité des IA à poser un diagnostic

Les outils d'intelligence artificielle, tel l'emblématique ChatGPT, ne sont pas bons pour poser un diagnostic, avance une étude publiée lundi, alors que l'intérêt médical des IA est scruté de près à travers le monde. Publiée dans Nature Medicine, cette étude, réalisée auprès de 1.300 personnes au Royaume-Uni, montre que plusieurs modèles d'IA - ChatGPT, Llama (Meta) ou Command R+ - ne font pas mieux qu'une simple recherche en ligne quand un patient s'interroge sur ses symptômes.

"Il y a un emballement autour des IA, mais elles ne sont tout simplement pas prêtes à remplacer un médecin", estime, dans un communiqué, Rebecca Payne, chercheuse à l'Université d'Oxford et co-auteur de l'étude.

Les participants à l'étude n'étaient pas réellement malades. Ils ont pris part à une sorte de jeu de rôle: les chercheurs leur ont distribué dix ensembles différents de symptômes, faisant l'unanimité dans le corps médical quant au diagnostic à y associer.

Seuls un tiers des participants à l'étude se sont vu poser un diagnostic correct. Ce n'est pas mieux qu'au sein d'un groupe qui devait se contenter d'une recherche classique sur internet.

Pourtant, certaines études avaient montré que ChatGPT et d'autres modèles peuvent passer avec succès des épreuves médicales: mises à la place

d'un étudiant en médecine face, par exemple, à des questions à choix multiples, les IA s'en sortent bien.

Mais, montre cette nouvelle étude, la situation change quand il s'agit d'interagir avec de vraies personnes. Celles-ci peuvent notamment manquer de précisions dans la description de leurs symptômes et ne pas fournir tous les éléments essentiels, avancent les chercheurs. Cette étude s'inscrit dans un contexte de grande interrogation sur l'apport potentiel des IA en matière d'information médicale, alors qu'il est souvent long d'accéder à un médecin dans nombre de pays, y compris développés.

En France, la Haute autorité de

santé (HAS) doit prochainement se prononcer sur l'intérêt d'un usage direct de l'IA pour les patients. Elle a déjà estimé fin 2025 que ces outils pouvaient servir aux soignants, s'ils sont utilisés de manière raisonnée.

L'étude publiée lundi comporte certaines limites, comme sa méthodologie basée sur des scénarios fictifs. Les modèles utilisés ont, par ailleurs, été largement remplacés depuis par des versions plus performantes.

Mais "c'est une étude très importante qui souligne que les chatbots posent de vrais risques médicaux pour le grand public", juge auprès de l'AFP David Shaw, spécialiste en bioéthique à l'université de Maastricht (Pays-Bas).

